

# L'église Saint-Saturnin de Ceaulmont

Histoire d'un monument  
Monument de l'Histoire (Indre)



Nicolas HURON

**L'église Saint-Saturnin  
de Ceaumont  
(Indre)**

dossier ECCLESIA juillet 1992

**REPRODUCTION INTERDITE**

**L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)**

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,

Responsables du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la Municipalité de Ceaulmont,

au personnel de la Mairie

au Conseil-Général de l'Indre,

à l'entreprise TOUBUREAU,

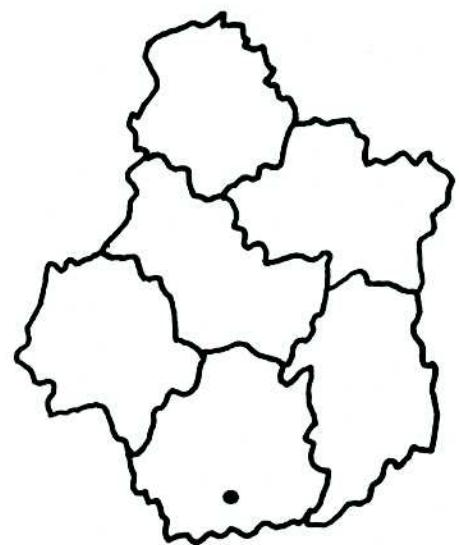
au personnel des Archives Départementales de l'Indre,

Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du 11 juillet 1992 à la Salle des Fêtes de Ceaulmont, n'aurait pu voir le jour.

# Introduction.

Le projet ECCLESIA à pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

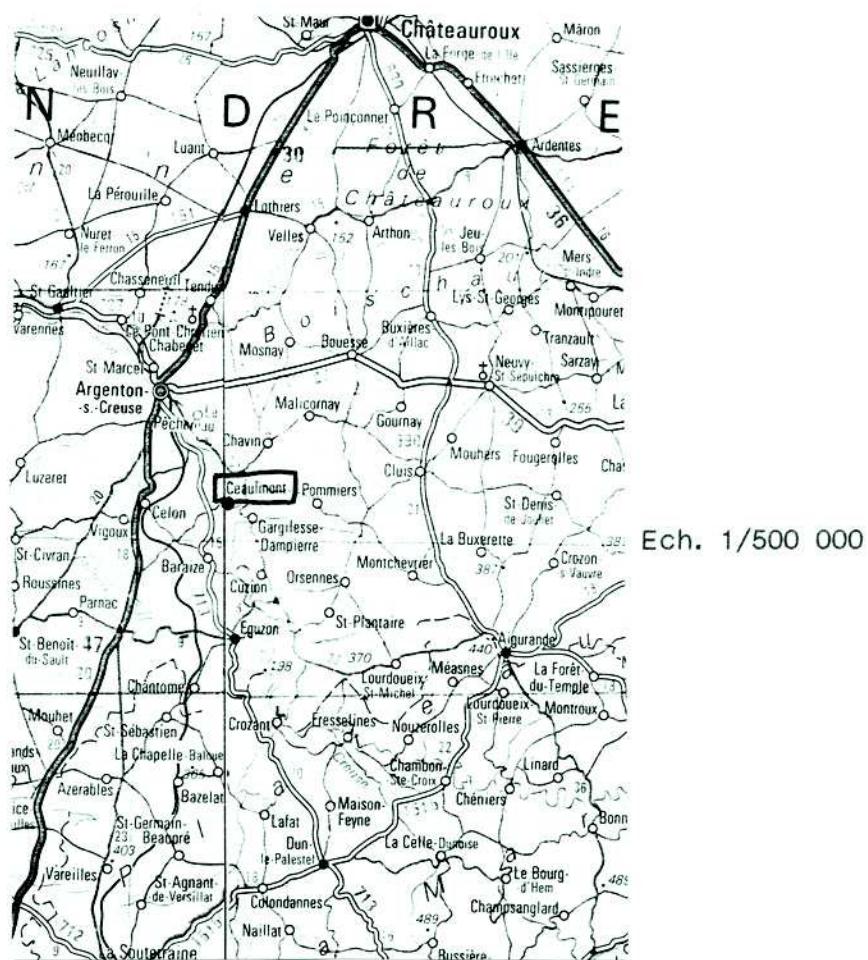
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 11 juillet 1992, sur l'église Saint-Saturnin de Ceaulmont. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Ceaulmont.



## Localisation

Département de l'Indre  
Arrondissement de la Châtre  
canton d'Eguzon-Chantôme

Diocèse de Bourges  
Archidiaconé de Châteauroux  
Archiprêtre d'Argenton



# Les premiers temps de l'église Saint-Saturnin de Ceaulmont

## Saint Saturnin

Peut-être originaire de Grèce, Saturnin ou Sernin fut envoyé en Gaule par le pape Fabien, vers 208. Il se fixa à Toulouse dont il fut le premier évêque. Saturnin fut massacré sous Decius. L'abbaye Saint-Sernin, à Toulouse, a été fondée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

Saturnin est célébré le 29 novembre.

## Le culte de saint Saturnin dans la Région

Le culte de saint Saturnin est surtout représenté dans la moitié Sud de notre Région. On constate ici la limite de l'influence toulousaine en milieu rural de ce culte. On constate également sur la carte des implantations des églises dédiées à saint Saturnin, que ces églises, en Touraine, sont situées à Tours et en limite de ce diocèse. Pouillé, situé autrefois dans le diocèse de Tours fait partie d'un groupe de quatre paroisses dont les églises sont sous le vocable de saint-Saturnin, toutes situées en limite Est du diocèse de Tours : Limeray, Pouillé, Souvigny-en-Touraine, Chissay-en-Touraine.

Les fondations des paroisses rurales dans notre région nous est surtout connue par l'action de saint Martin, évêque de Tours (371-397). Ces fondations commencent vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, au même moment où la grande abbaye Toulousaine est fondée.

Dans le Berry, saint Saturnin, a donné son nom à une commune du Cher. Sept autres paroisses du Berry ont été placées sous ce vocable : Assigny, Le Chautay, Thaumiers, Vorly, dans le Cher, et Montgivray, Poulaines, Vouillon dans l'Indre. L'ancienne église paroissiale de Ceaulmont, était aussi dédiée à St-Saturnin.

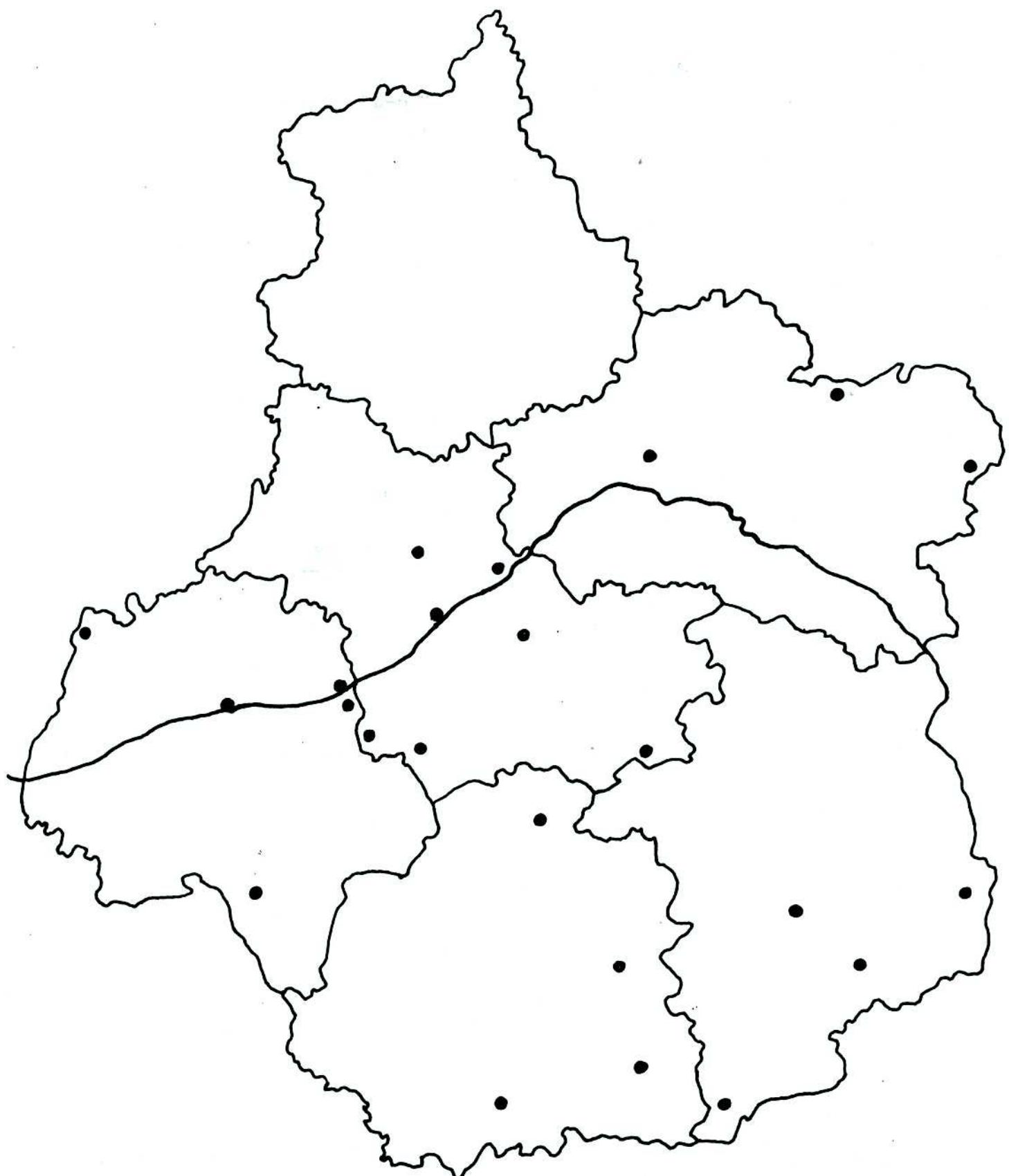
Le village de la Croix-St-Saturnin, près St-Cyran-du-Jambot, évoque le souvenir d'une ancienne chapelle.

## Les premières églises de Ceaulmont

Face à ces informations, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'église Saint-Saturnin fait partie de la première vague de fondations des églises rurales de notre Région. C'est à dire à la fin du IV<sup>e</sup> siècle où au début du V<sup>e</sup> siècle. Aucune mention écrite de cette paroisse n'existe pour une période aussi reculée.

Y avait-il déjà une église à Ceaulmont au VII<sup>e</sup> ou au VIII<sup>e</sup> siècle ? Cela est possible, comme nous venons de le voir, mais seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient résoudre valablement une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église Saint-Saturnin a probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Ceaulmont.

L'église actuelle peut également être une nouvelle paroisse fondée au XIII<sup>e</sup> siècle. On peut remarquer que cette église ne figure pas sur la liste



LES EGLISES SAINT-SATURNIN

des églises repertoriées comme composant le diocèse de Bourges au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>.

## Fondation de l'abbaye de Déols

Au début du X<sup>e</sup> siècle, la région fait partie du duché d'Aquitaine. Guillaume Ier le Pieux, duc d'Aquitaine, fonde en 910 l'abbaye de Cluny, en l'exemptant de toute domination temporelle, c'est à dire que l'abbaye bénéficie d'une réelle indépendance vis à vis des princes, des seigneurs laïcs, et de l'archevêque. Cette abbaye est placée sous l'autorité directe du pape.

A cette époque le premier seigneur de Châteauroux, Ebbes le Noble, est le vassal de Guillaume le Pieux. En 917 l'abbaye de Déols est fondée. L'acte de fondation est sur le même modèle que celui de l'abbaye de Cluny. Le premier abbé de l'abbaye de Déols est le premier abbé de Cluny lui-même, Bernon.

A partir de la mort de Guillaume le Pieux (918), décédé sans descendance, Ebbes le Noble affirmit sa puissance, il établit l'indépendance de l'abbaye de Déols, vis à vis du roi, du prince, du comte et de l'évêque. Déols comme Cluny dépend directement de Rome.

## Montée en puissance des seigneurs de Déols.

A partir de l'avènement d'Hugues Capet (987), le Berry est partagé en deux fiefs : le Haut-Berry, qui a pour capitale Bourges, et qui est sous la domination des rois de France, et le Bas-Berry qui est sous la domination des seigneurs de Déols, vassaux des ducs d'Aquitaine.

La puissance et l'étendue de la seigneurie de Déols augmentent grâce au relâchement de ses liens avec l'Aquitaine et une réelle indépendance vis à vis de la royauté capétienne. Durant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, Eudes l'Ancien, seigneur du château de Déols, vassalise un certain nombre de territoire dont le fief d'Argenton, la seigneurie d'Issoudun, la seigneurie de la Châtre et celle de Châteauneuf-sur-Cher.

## L'expansion de l'abbaye de Déols.

Les liens entre l'abbaye de Déols et les seigneurs de Châteauroux sont très étroits. Le pape permettra à l'abbaye d'avoir une expansion de ses dépendances en relation avec l'expansion de la seigneurie de Châteauroux.

9 mars 1081 : bulle<sup>(2)</sup> de Grégoire VII, adressée à Warmond, abbé de Déols, dans laquelle le pape autorise l'abbaye à accepter les consécrations d'églises.

14 décembre 1088 : confirmation de la possession de l'église d'Ancesme, de l'église Ste-Sévère (ar. la Châtre), confirmation également du droit d'élire leur abbé, de consacrer les autels et les basiliques.

Cette autorisation revient en fait à donner à l'abbaye de Déols la possibilité de devenir patron d'églises paroissiales. C'est donc à partir de 1088, que l'abbaye de Déols multipliera si bien ses dépendances, qu'elle deviendra l'abbaye la plus puissante du Berry. Cette mesure est en relation avec un mouvement général de reconstruction des églises, mouvement permis par l'expansion démographique et le réel redressement de la société après la crise des invasions normandes (jusqu'en 911) et hongroises (jusqu'en 954),

1 : Pouillé du diocèse de Bourges.

2 : une bulle est un acte pontifical.

crise prolongée par les conflits entre nobles, lors d'une certaine redistribution des pouvoirs dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, redistribution illustrée en Berry par l'expansion de la seigneurie de Châteauroux.

Ce grand mouvement de reconstruction des églises aura son apogée en cette fin de XI<sup>e</sup> siècle et pendant le courant du XII<sup>e</sup> siècle. Il ne prendra fin qu'avec la dépression de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et la guerre de Cent Ans. Lorsqu'une église est reconstruite, la consécration du nouvel édifice est effectuée par le patron à qui revient le financement de la reconstruction du chœur de l'église.

Lorsque le 13 novembre 1115, le pape Pascal II confirme et établit la liste des biens de l'abbaye de Déols, le nombre des possessions est devenu considérable (voir carte page suivante). C'est entre 1088 et 1115 que l'abbaye de Déols constitue la majeure partie de son patrimoine.

L'abbaye de Déols a donc bénéficié de son indépendance, de l'expansion de la seigneurie de Châteauroux, et du grand mouvement de reconstruction des églises. Aux alentours de Ceaulmont presque toutes les églises sont sous le patronage de la grande abbaye berrichonne.

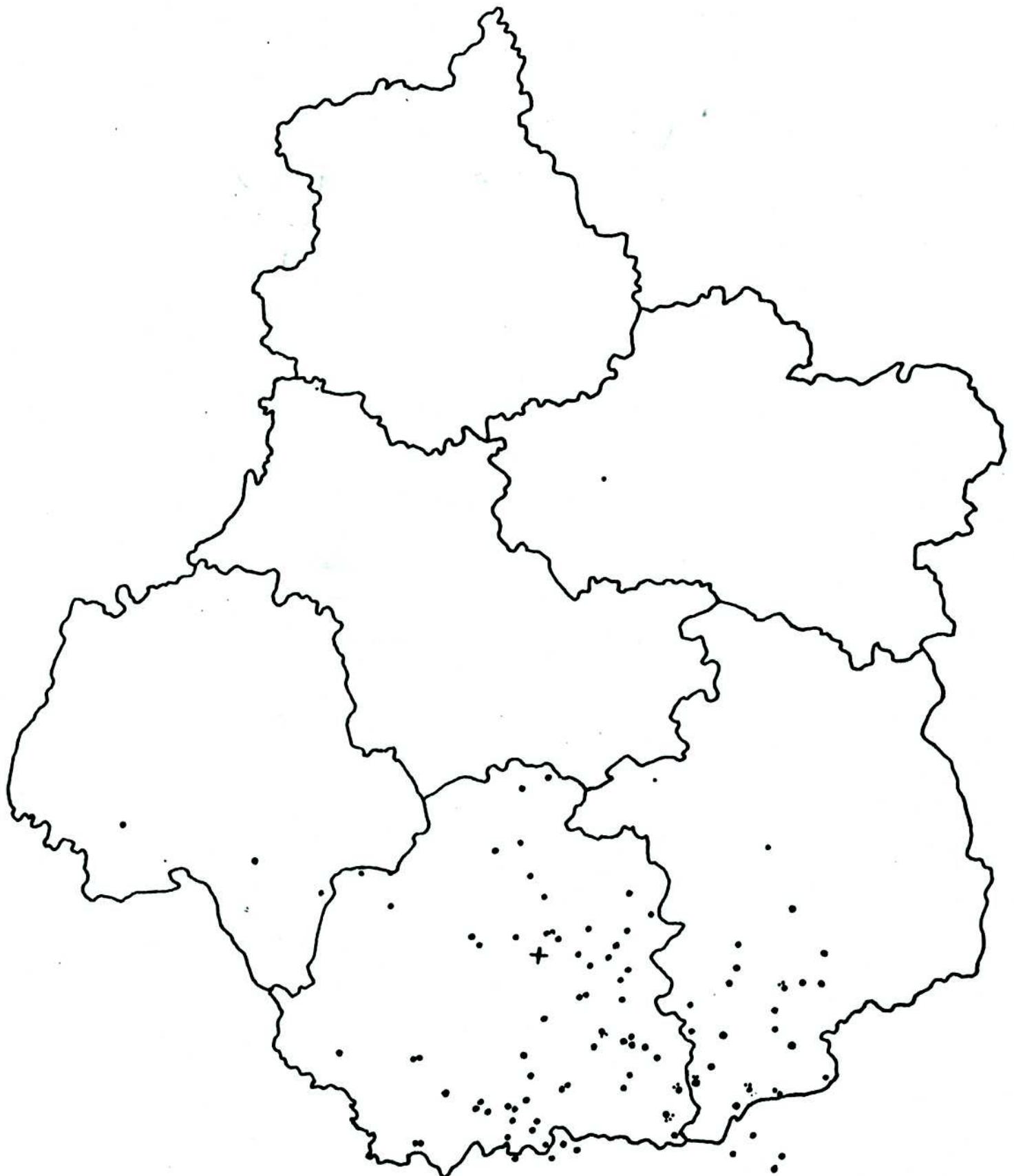
L'abbaye de Déols sera sécularisée en 1622, et ses biens seront unis au duché de Châteauroux.

## L'abbaye de Déols patron de la paroisse de Ceaulmont

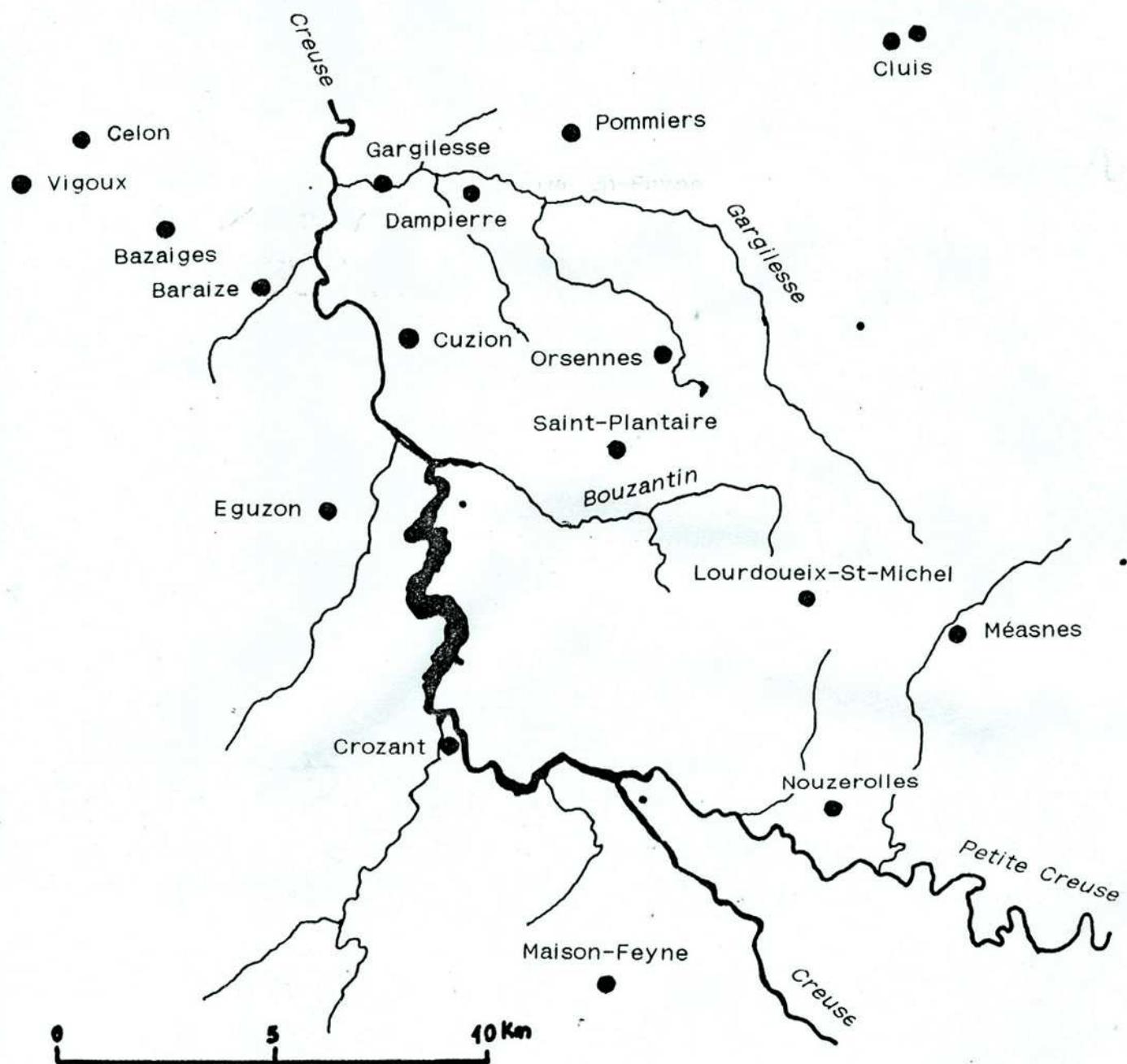
L'abbaye de Déols était propriétaire de l'église de Ceaulmont, et donc patron de la paroisse. Nous ne savons pas dans quelles circonstances l'église de Ceaulmont entra dans la possession de l'abbaye de Déols. L'église Saint-Saturnin n'est pas nommée dans la bulle de Pascal II, de 1115, ni dans celle d'Innocent III.

## Le retour à la prospérité

Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises sont reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux édifices sont en pierres. L'église de Ceaulmont, fait partie de la fin de cette campagne de reconstruction.



Implantation des églises possédées par l'abbaye de Déols  
d'après la bulle de Pascal II de 1115.



Implantation des églises possédées par l'abbaye de Déols en 1115  
On remarque que l'église de Ceaulmont n'est pas encore mentionnée

# L'église

## XIII<sup>°</sup>-XVIII<sup>°</sup> siècles

### Le description de monsieur Deshouillères <sup>(3)</sup> :

"C'est une simple construction rectangulaire couverte d'un berceau refait, sans doute en 1674, date inscrite sur le mur. Cette inscription prouve une restauration à cette époque qui a vu encore construire deux petites chapelles latérales voûtées d'ogives que profilent des filets et des cavets pénétrant dans la muraille.

A l'extérieur, la porte occidentale est un élégant reste du XIII<sup>°</sup> siècle, elle n'a pas de tympan et sa voussure brisée est moulurée de gorges et de tores disposés sur deux rouleaux, au-dessus de beaux chapiteaux garnis de feuilles de chêne et de volutes, sous des tailloirs coupés en cavet. Ces corbeaux restés plantés contre la façade prouvent qu'un auvent abritait le portail. Le clocher de bois, disposé en avant de la nef, a conservé, sous la flèche pointue, sa couverture de bardeaux.

Mobilier :

Signalons une cuve baptismale, polygonale et nue qui remonte à l'époque romane, et un retable de bois, à colonnettes torses qui date du temps de Louis XIII".

### L'église du XIII<sup>°</sup> siècle

Les parties les plus anciennes de l'église sont du début du XIII<sup>°</sup> siècle. La nef atteste bien cette période de construction. La façade occidentale est renforcée par deux contreforts à chacun de ses angles. Un des contreforts, dans le coin nord de la façade a été enlevé, mais nous voyons encore assez bien son arrachement.

A la limite entre le chœur et la nef, on remarque, au nord, comme au sud, que les chapelles latérales ont été construites en appui sur un contrefort plus ancien, qui appartient à l'église du XIII<sup>°</sup> siècle. Deux autres contreforts renforcent la nef. Ces deux contreforts nous paraissent plus récents. Celui du sud semble avoir été rajouté car il n'est pas encastré dans le mur avec un chainage en pierre de taille. A notre avis, ce contrefort est celui manquant sur la façade ouest de l'église.

Le portail principal, est construit dans un style gothique primitif, du premier quart du XIII<sup>°</sup> siècle. Les montants sont à deux ressauts décorés de deux colonnettes à chapiteau à crochets. Les piliers droits des montants encadrant la porte sont eux-mêmes surmontés d'un chapiteau du même style. On remarque sur la droite, parmi les crochets, la présence d'un visage humain. Les deux archivoltes en tiers-point, décorées chacune d'un tore, sont extradossées d'une moulure chanfreinée ornée d'un cavet.

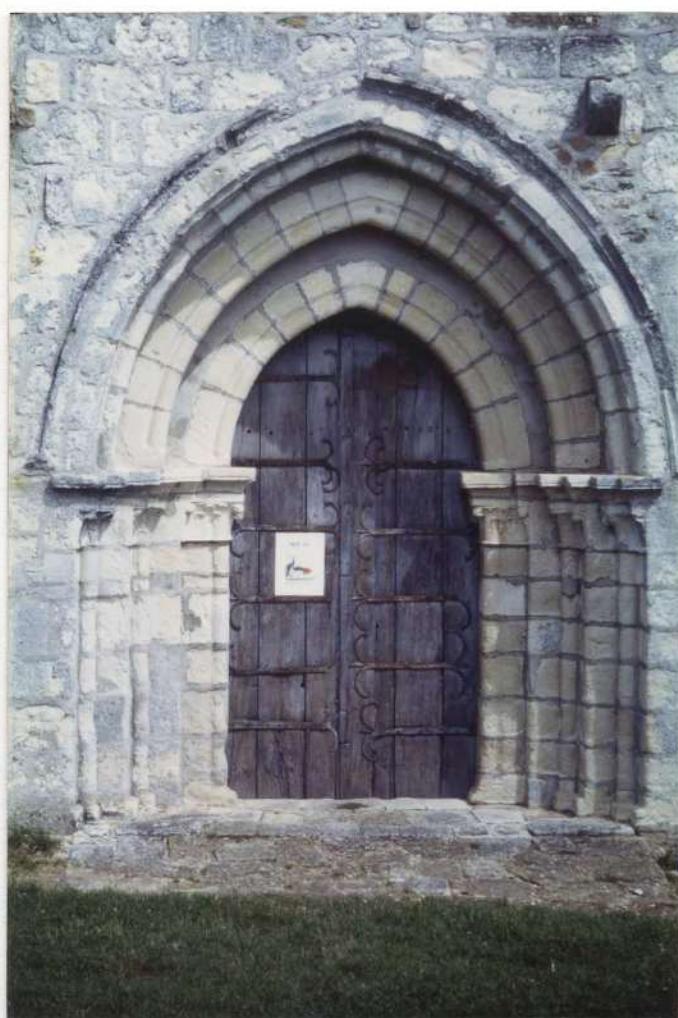
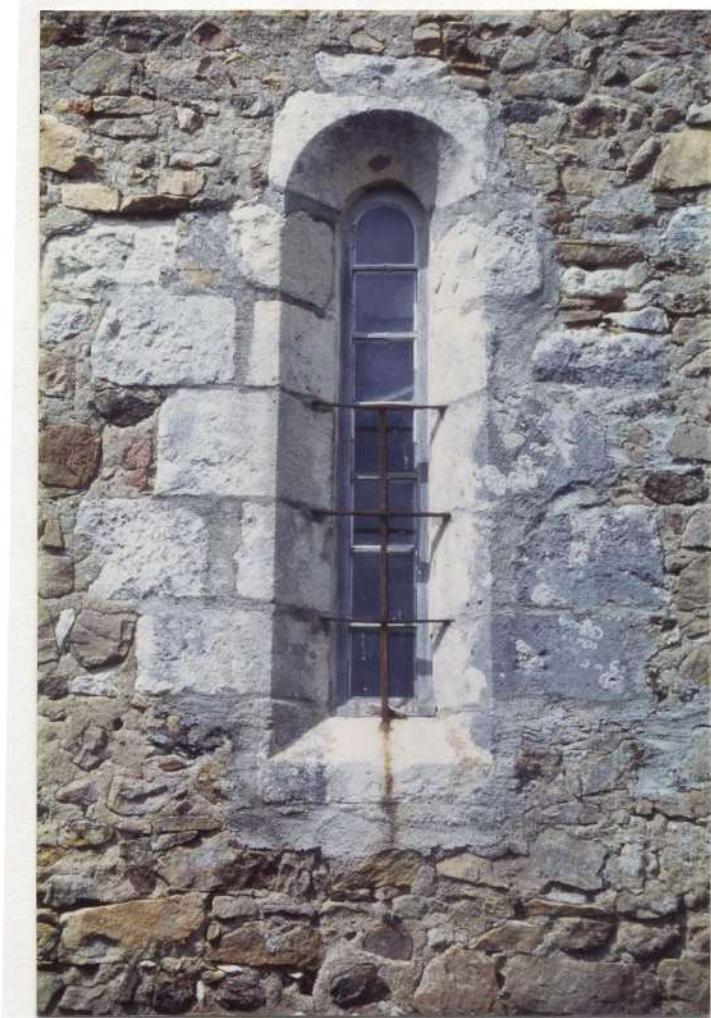
Une poutre assurait la fermeture du portail. Scellée dans l'épaisseur du mur, elle venait buter dans une encoche pour bloquer complètement les deux battants de la porte.

La fenêtre du coin sud-ouest de la nef, est contemporaine de cette porte. C'est une baie étroite, avec un linteau monolithique taillé en plein-cintre.

Le chœur du XIII<sup>°</sup> siècle n'existe plus. Il doit cependant en rester des traces dans le sol, à l'intérieur du chœur. Les églises de cette époque ont en général un chevet plat, au fond duquel s'ouvre trois baies étroites.

La corniche en quart de rond qui surmonte les murs latéraux de la nef est contemporaine de cette église. Il est à remarquer également, la présence de corbeau, à l'extérieur de l'église, trois sur le mur nord et deux sur la

3 : Dans : Les églises de l'Indre (doc. Dactyl.) ; Arch. Dép. 36 : D 656.



Baie et portail principal du début du XIII<sup>e</sup> siècle



Détail du portail principal  
Chapiteaux sculptés de crochets, de feuilles et d'un visage

façade ouest. Ces pierres servaient sans doute à porter la charpente d'un auvent servant de lieu de réunion aux habitants de la paroisse. Nous ne savons pas quand cet auvent en charpente a disparu. Il n'existe déjà plus au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Le mauvais état des églises à la fin de la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église Saint-Saturnin de Ceaulmont n'a pas dû échapper à cette règle. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations ont pu être engagés.

## La chapelle de Villarnoux

La chapelle sud, dédiée à la Vierge, a été construite par le seigneur de Villarnoux. C'est une construction de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. On remarque, à l'extérieur quelques pierres calcaires plus claires, rajoutées lors de restaurations ultérieures. A la base du mur on remarque la limite de l'ancien niveau des terres qui entouraient l'église. La chapelle n'a pas de pignon mais sa toiture prolonge la toiture de la nef, ce qui est une disposition plus économique.

Cette chapelle a été très modifiée et était sans doute éclairée à l'origine par une baie beaucoup plus petite. La fenêtre actuelle doit être du XVII<sup>e</sup> ou même du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette construction est couverte d'une voûte en pierre dont les nervures chanfreinées se prolongent dans les angles sud sur de fines colonnettes engagées. Ce détail nous atteste de la fin de la période gothique.

La chapelle s'ouvre sur le chœur par un arc en plein-cintre. On voit encore, sous cet arc, la poutre dans laquelle venait s'encastrer les pièces d'une balustrade en bois qui séparait cette chapelle du reste de l'église.

On peut voir dans les murs de cette chapelle des porteries incérées dans la maçonnerie. Ces poteries ont été mise pour améliorer l'acoustique du lieu. Il faudrait en dégager partiellement et momentanément une pour en déterminer la date de fabrication.

## La chapelle de Saint-Amand

La chapelle nord, dédiée à saint Amand, semble être un agrandissement de l'église. Elle a été construite sur un espace dépendant de l'église. Cette chapelle a été concédée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à la famille Vollette, du village des Granges, par l'archidiacre de Châteauroux, à charge par elle d'en faire les réparations. C'est à notre avis une construction du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est une construction de forme presque carrée. Elle est éclairée par une petite fenêtre en plein-cintre. On pouvait y accéder de l'extérieur par une porte ouverte dans le coin sud-ouest. Cette porte en plein-cintre a été bouchée au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur l'ordre de l'archevêque de Bourges, comme nous le verrons plus loin. Cette chapelle s'ouvre sur la nef par un grand arc en plein-cintre. Elle est recouverte aujourd'hui d'une charpente apparente, qui était à l'origine recouverte d'une voûte en planches. On remarque encore sous les chevrons de la charpente la présence d'anciens clous forgés attestant de l'existence de cette voûte. Sous la voûte était apparent un entrait avec son poinçon. Ceux-ci sont toujours visibles et les angles de ces poutres sont amortis d'un chanfrein.



La chapelle nord de Saint-Amand  
concédée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles  
par l'archidiacre de Châteauroux  
à la famille Vollette du village des Granges



La chapelle de la Vierge  
appartenant aux seigneurs de Villarnoux

On peut voir encore au sud l'ancienne corniche en quart de rond qui marquait le haut de l'extérieur du mur latéral nord de la nef ; ce qui nous prouve que la chapelle a bien été construite après la nef sur laquelle elle s'appuie.

## Restauration de la nef et reconstruction du chœur au XVII<sup>e</sup> s.

La date de construction du clocher dans ses dispositions actuelles n'est pas connue. Ce clocher qui a été reconstruit complètement au XX<sup>e</sup> siècle, peut dater du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle. Il repose sur des poteaux afin de rendre indépendant le beffroi des murs latéraux de la nef qui pourraient être fragilisés par l'oscillation des cloches.

La nef a subi quelques modifications. Un enfeu a été ouvert dans le mur sud, probablement pour abriter un petit monument funéraire aujourd'hui disparu. A côté une niche à arc grossièrement en plein-cintre a été ouvert, sans doute pour desservir un petit autel placé près de l'entrée de la chapelle nord.

Deux fenêtres ont été ouvertes pour faire rentrer plus de lumière à l'intérieur de cette nef qui devait être particulièrement sombre. Ces baies ont des montants en briques, et des linteaux monolithiques taillés en plein-cintre. Celui du nord porte la date de 1674, date probable d'ouverture de ces deux baies.

Deux portes ont été ouvertes, l'une dans le mur sud, près de la chapelle de Villarnoux, l'autre dans le mur nord, dans le coin ouest. La date d'ouverture de ces deux portes n'est pas connue, mais elles ont pu être percées en même temps que les baies de 1674.

Le chœur a été complètement reconstruit pour être agrandi. Un arc séparait probablement l'ancien chœur plus étroit, de la nef. Le nouveau chœur a été rebâti dans le prolongement de l'ancienne nef. Il forme un grand carré. Les murs servent également de soutènement pour les terres du sol du chœur, élevées de deux ou trois mètres au-dessus du niveau du sol extérieur. Ce nouveau chœur ne possède pas de crypte, mais il doit renfermer les bases des murs de l'ancien chœur, sans doute en grande partie conservées.

Le chevet n'est pas surmonté d'un pignon mais d'une croupe. Dans chacune des trois faces du chœur est ouverte une baie à linteau monolithique taillé en arrondi. L'ébrasement intérieur de ces baies est très important, surtout au nord <sup>(4)</sup>.

La baie du fond du chœur a été bouchée dans sa partie inférieure au moment de la construction du rétable. Ce rétable en bois doit dater de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On remarque sous la baie du mur sud la trace de la porte d'entrée de l'ancienne sacristie. Cette porte était, évidemment, ouverte au niveau du sol du chœur. Elle paraît donc à l'extérieur assez haute, mais la sacristie devait comporter un plancher en bois.

La charpente de la nef a été complètement reconstruits dans le prolongement de celle du chœur. Les fermes étaient recouvertes d'une voûte en bois en panier renversé. Cette voûte, aujourd'hui disparue, était peinte en bleu ciel. L'entrait qui marque l'entrée du chœur, et dont le poinçon porte le crucifix, porte la date de 1654, date probable de construction de cette charpente. Le contrefort du milieu du mur latérale sud de la nef a sans doute été déplacé à cette occasion.

4 : A l'opposé de l'exposition au soleil, afin de faire rentrer plus de lumière.



Le chevet plat du XVII<sup>e</sup> siècle



Baie murée du fond du chœur



Vue intérieure du chœur



Fenêtre de 1674  
Les montants en briques étaient recouverts d'enduit



Charpente de 1654, autrefois recouverte d'un lambris peint en bleu ciel

## La construction de la sacristie

La sacristie, mentionnée par le cardinal de la Rochefoucauld en 1736, doit être une construction de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette construction située autrefois dans l'angle formé par la chapelle sud et le chœur a été démolie au début du XX<sup>e</sup> siècle.

# Vie et gestion de la paroisse

## XVII<sup>°</sup>-XVIII<sup>°</sup> siècles

### Les biens de la cure de Ceaulmont

La cure possédait des biens, des terres, des vignes, des prés, des rentes. Il existe plusieurs déclarations de ces biens et revenus. La plus ancienne de ces déclarations date du XVI<sup>°</sup> siècle :

"Déclaration des biens et revenus de la cure de Ceaulmont donnée à monsieur Mottin par moy messire Simon Goyon, curé dicelle.

- Premièrement l'en dépend ung dixme appelé le Renouveau qui vault par commune année trois cens boisseaux de bled par quart, fromant, seigle, marseiche et advoye.

- Plus en dépend ung dixme de vin qui vault par chacun an à huict pippes de bon vin.

- Plus en dépend ung autre dixme de vin appelé le dixme de la Prune, lequel est affermé par chacun an 50 livres.

- Plus en dépend aussy ung autre petit dixme qui se lève au lieu d'Auvergne, lequel j'afferme par chacun an 13 livres.

- Plus il est deub à ladite cure par le priouré de St-Marcel et vicairie de Ste-Catherine de Celon, 20 boisseaux fromant mesure d'Argenton.

- Plus il est deub à la dite cure 20 boisseaux seigle, mesure d'Argenton, sur le dixme de Vilarnoux appartenant au sieur abbé de Méobeq et seigneur de Gargliesse.

- Plus dépend de ladite cure 100 boisselées de terre scizes en ladite paroisse, appellées les Terres de la Cure qui sont de peu de valeur.

- Plus je déclare que en ladite cure il n'y a aucun logis en dépendant.

Qui est tout le revenu de ladite cure, contenu en la déclaration cy-dessus que j'ay signée" (5).

Une autre déclaration fut réalisée le 20 janvier 1693, en exécution de l'édit du roi de 1693, par Jean Pinchaud, prêtre curé de Ceaulmont. Cette dernière déclaration nous donne plus de précisions :

- "Premièrement déclare avoir, jouir et posséder une terre appelée la Terre de la cure contenant 20 boisselées qui sont en chaume..

- Plus une terre appelée le Perrost, qui est la plus grande partie en chemin, et l'autre partie en chaume, contenant 40 boisselées...

- Plus une pièce de terre appelée la Couture, contenant 4 boisselées...

- Plus une terre appelée la Rubère, contenant 7 boisselées...

- Plus une terre appelée la Vermolle qui est en chaume, contenant 7 boisselées.

- Plus une terre qui est à l'entour de l'église, contenant 6 boisselées...

- Plus un pré contenant à croistre un quart de charrette de foin...

Toutes les susdites terres... ne valent pas seulement 20 sols la boisselée, n'estant que des rochers et des bruères, et n'estant point cultivées, ni ayant dans la ditte cure qu'un cart de chartée de foin qui ne vaut pas 20 sols par an.

- Plus la moitié du dixme de bled qui se lève au bourg de Ceaulmont, village de Chateigne, avec les novailles qui s'y lèvent aux villages de la Grande Barre, Petite Barre, Chenet, et Petit Multons, affermée à la somme de 143 livres.

- Plus les novailles qui se lèvent aux villages des Granges, Candet, Chamblant, Lavant, la Prune, Burée, et Chanvers, affermée 50 boisseaux bled, 25 froment, 25 marseiches, et deux pipes de vin...

- Plus les novailles qui se lèvent aux villages des Grands Multons, Villarnoux, Auvergne, le Breton et moulin de la Croix, affermée 27 livres.

- Plus partie du dixme qui se lève au village de la Prune, et tous celuy qui se lève à la métayrie de Renaud (Renoux), lequel se lève ordinairement par ses mains, valant 120 ou 130 boisseaux de bled, le quart de tous bled avec le charnage et lainage qui se lève auxdits village de la Prune au Pot, et Burée, valent 6 ou 7 livres par an.

- Plus la moitié du dixme de vin qui se lève au bourg de Ceaulmont, village de Chateigne, et le quart du village de la Prune au Pot, valant 6 ou 7 pipes de vin, lesquels dixmes le dit sieur curé lève par ses mains".

A ces biens se sont rajoutés des fondations ou "nouveaux acquest" :

- "20 livres 15 sols donnés par feu Mr d'Aubusson, écuyer sieur de Burée, à la charge de dire une messe toutes les semaines et un libera tous les dimanches (testament du 10 avril 1677)..."

5 : Arch. Dép. 36 : G 535.

Déclaration Des biens et Revenus de la Cure de Ceaulmont  
Donnée à Monsieur Motis par mon messire Simon Boyer  
Curé d'Isle

Enquête et examen

Vins et eaux

- 22 Lune g dépend vng dixme appelle le bâtonnet  
qui vaut par commun estime trois arce boisseaux  
et bled par quart francme lequel marçaise je aduoigne
- 22 Lune g dépend vng dixme de vins qui vaut par  
Chacun as a huit pippes de boyauz
- 22 Lune g dépend vng autre dixme de vins appelle le dixme  
de la prime ligure je l'affirme par yarus as enquadre  
lunes
- 22 Lune g dépend aussi vng autre poteau dixme qui se  
tient au lieu d'ambigu ligure j'affirme par yarus  
as huit lunes.
- 22 Lune g est deb alayture sur le pionne de l'mur  
je trouvai de St' catherine de Celos vingt boisseaux  
francme M. guru Daugierot
- 22 Lune g est deb alayture vingt et un singule mesure  
Daugierot sur le pionne de l'mur appartenant au bâton  
abbé de mirebq a la gare de gavillette

ARCHIVES DE L'INDRE

Déclaration des biens et des revenus de la cure de Ceaulmont (XVI<sup>e</sup> siècle)  
(Archives départementales de l'Indre : G 535)

- Plus la somme de 10 livres donnée par feu Léonard de la Rue et Catherine Cartier, sa femme (testament du 25 mai 1669), à charge de faire annuellement deux services à quatre prêtres par chacun service, desquelles rentes cy-dessus, il (le curé) a payé à M. Louis de Jean, commis des amortissements la somme de 122 livres 2 sols, dont il a quittance du 31 mai 1691...

- Il paye de dixme 45 livres 16 sols et 8 deniers par an et 4 livres au sergent pour les frais.
- Plus de droits de sinode il paye 3 livres 10 sols et 55 sols de droits de visite.
- Plus de droits archiépiscopaux...<sup>(6)</sup>.

## La gestion des biens de la cure

Nous voyons dans ces déclarations que le curé affermait une partie de ses revenus. Voici un exemple de bail des novales perçues par le curé de Ceaulmont :

Le 15 juin 1732, François Delivré de Gerinville, bachelier de Sorbonne, prêtre, curé de Ceaulmont, bailla pour 7 ans, à Jean Gabilloud, Jacques Lochet, Jean Charpartier, Estienne Chatignat, tous vignerons demeurant au village de la Chateingne, paroisse de Ceaulmont, René Blondet, meunier demeurant à Chenet, et Gabriel de la Gorce, vigneron, demeurant à Villarnoux, des novales de blé et de vin, et des droits de lainage et charnage dépendant de la cure de Ceaulmont, moyennant 80 boisseaux de blé mesure d'Argenton (25 boisseaux froment, trente boisseaux de méteil, et 25 boisseaux de marseche), 2 pipes de vin pur et net, payable : le vin à 1 anche de la cure (anche, c'est à dire robinet ou canette, le vin est tiré de la cuve pour être mis dans le poinçon), et le blé sur le draps ; et 2 livres de sucre, la première et la dernière année du bail qui est de 7 ans<sup>(7)</sup>.

## Un exemple de fondation pieuse

Le 10 août 1677, Antoine d'Aubusson, écuyer, sieur de Buret et de Chiron-Girard, demeurant audit lieu de Chiron-Girard, paroisse de Dampierre, commune de Gargilesse (Indre), fit son testament par lequel, entre autres dispositions, il lèguait à la cure de Ceaulmont une somme de 20 livres 15 sous, à l'effet de fonder une messe par semaine et un libera tous les dimanches pour le repos de son âme. Le testateur demanda également "que son corps soit inhumé dans l'église de Ceaulmont, dans la sépulture de ses ancêtres"<sup>(8)</sup>.

Les fondations pieuses ne créaient pas toujours de nouveaux services religieux à acquitter dans l'église paroissiale. Une fondation pieuse pouvait obliger le curé à faire des services religieux dans une des chapelles de la paroisse. Par exemple, en 1735 messire Silvain Baudet, substitut au comté d'Argenton, demeurant en ladite ville, paroisse de St-Etienne, donna à Silvain Augendre, prêtre, curé de la paroisse de Ceaulmont, des rentes à charge par le curé et ses successeurs de dire chaque année, à perpétuité, 6 messes de Requiem dans la chapelle de Villarnoux (paroisse de Ceaulmont), pour le repos de l'âme du défunt messire Claude Baudet, oncle du donataire, et pour les autres membres de sa famille<sup>(9)</sup>.

La chapelle de Villarnoux avait été bénite en 1670, comme nous le raconte une note insérée dans les registres paroissiaux : - "L'an 1670, j'ai, curé soussigné, donné la bénédiction à la petite chapelle de Villarnoux, paroisse

6 : Arch. Dép. 36 : G 535.

7 : Arch. Dép. 36 : G 535.

8 : Voir le détail des rentes données et des affaires les concernant dans les liasses G 535 et G 536.

9 : Arch. Dép. 36 : G 536.

*de Ceaumont, bâtie en 1664, dédiée à la Ste Vierge, mère de Dieu, sa patronne, que l'on fête jour de l'Assomption ; cette fête s'est passée avec un grand ordre. Y ont assisté : M. le comte de Pomulle et Baudet Duperrin, seigneur de Fongoin et autres - Priez pour moi en la paix de N. S. - P. Lupin".*

## La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricier (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église.

## Procès verbal de visite du cardinal de la Rochefoucauld : 1736

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, haut dignitaire du royaume de France, visita l'église de Ceaumont le 30 avril 1736. Le procès verbal de cette visite a été conservé <sup>(10)</sup>.

"Le lundi 30 avril 1736, environ les huit heures du matin, nous Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, patriarche archevêque de Bourges, continuant le cours des visites de nostre diocèse accompagné de nos officiers ordinaires, nous sommes transportés en l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Ceaumont, où nous avons été reçus avec les marques d'honneur et de distinction dues à nostre dignité et caractère, par M. Silvain Augendre, prestre, curé de la dite paroisse, et après les prières et cérémonies marquées par le rituel de nostre diocèse, nous avons procédé à nostre visite de la dite église suivant et conformément à nostre mandement d'indication à ce jour et heure déûment publié en ladite église au prosne de la messe paroissiale ainsi qu'il nous a été certifié par ledit sieur curé, laquelle visite nous avons commencé par celle du très Saint Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple, et continué ensuite par tout ce qui y est sujet tant au d'ors qu'au dedans de la dite église, et avons observé que la chasuble blanche est fort usée et malproprie, qu'il n'y a point d'ornement propre pour les festes solennelles, qu'il n'y a point d'armoire dans la sacristie pour renfermer les ornements, que les vaisseaux des Saintes Huiles sont malpropres, et ne ferment pas sûrement, que la petite armoire qui est dans le mur près les fonts baptismaux ne ferme pas de façon que le sieur curé est obligé de déposer les vaisseaux des Saintes Huiles dans la pierre des fonts où ils peuvent aisément se répandre, qu'il n'y a aucune marque sur l'autel de la Vierge qu'on nous a dit appartenir au sieur de Villarnoux, que les figures en relief qui sont sur le dit autel sont mutilées, malpropres et indécentes, que le carreau de la chapelle de Saint-Amand qu'on nous a dit appartenir à la dame veuve Vollette, pour luy avoir été concédée par le sieur Renou, ci-devant archidiacre de Châteauroux, à la charge de l'entretenir de toutes réparations et de décoration, est entièrement renversé, que la porte de la dite chapelle, qui a son issue d'ors est très inutile et même dangereuse à cause qu'on peut entrer par là et voler l'église, que le pavé de la nef est enfoncé en plusieurs endroits en sorte qu'on n'y marche point sûrement, que la couverture de la mesme nef a besoin d'estre repiquée et les mortiers refaits à quelqu'endroits que les grilles qui sont aux portes du cimetière sont rompus. Surquoy ouy et requérant nostre promoteur, nous ordonnons :

- 1<sup>e</sup> qu'il sera fourni deux ornements complets, un blanc simple et un autre d'étoffe de soye de toutes couleurs pour servir les jours où festes solennelles, avec les étoles, manipules, voiles et bourses,
- 2<sup>e</sup> qu'il sera mis dans la sacristie une armoire, en forme de commode, pour pouvoir y renfermer les vaisseaux sacrés, linge et ornements, et pour servir au sieur curé lorsqu'il s'habille pour la célébration du St Sacrifice de la messe,
- 3<sup>e</sup> que les trois vaisseaux des Saintes Huiles seront changés pour d'autres décorés et fermant sûrement, qu'il sera mis une serrure à la petite armoire qui a été logée dans le mur près les fonts baptismaux, afin que le sieur curé puisse y renfermer les vaisseaux des Saintes Huiles,
- 4<sup>e</sup> qu'il sera mis un marbre ou pierre consacrée sur l'autel de la chapelle de la Vierge, qui sera incrustée dans la table et mise de niveau, qu'au lieu de la figure en relief de la Vierge qui est sur ledit autel, il sera mis un petit tableau encadré dans un retable de menuiserie, et un parement de bois peint en huile, jusqu'à ce deffendons au sieur curé d'y célébrer,
- 5<sup>e</sup> que le carreau de la chapelle de St-Amand sera refait à neuf et la porte qui a son issue dans le cimetière, murée, que les sieurs de Villarnoux et la dame Vollette nous justifieront des titres de concession des dites chapelles,
- 6<sup>e</sup> que le pavé de la nef sera relevé et posé de niveau aux endroits où il est enfoncé, que la couverture de la mesme nef sera repiquée et les mortiers refaits où il est besoin,
- 7<sup>e</sup> qu'il sera posé des grilles neuves aux entrées du cimetière pour empêcher les bestiaux d'y entrer, le tout aux dépens et à la diligence de qui il appartiendra..."

10 : Arch. Dép. 18 : 1 Mi 23, vol. 2, pages 354 et 355.

## Qui a la charge des réparations du chœur de l'église ?

A la suite de la visite de l'archevêque de Bourges dans l'église de Ceaulmont, il fut acheté un certain nombre d'ornements : chasubles, nappes d'autel... En théorie, c'était les décimateurs ecclésiastiques qui avaient à leur charge les réparations et l'ornementation du chœur de l'église paroissiale dans laquelle ils prélevaient leur dîme. Un arrangement passé le 15 novembre 1745, nous donne la liste des personnes chargées de payer ces ornements. Ce sont les mêmes responsables qui étaient chargés de l'entretien du chœur de l'église de Ceaulmont, avant la Révolution :

- le prieur de St-Marcel (220 livres)
- les révérends pères jésuites de Bourges (100 livres de revenus),
- monsieur le prieur de Chantôme (100 livres),
- monsieur le curé de Bazaiges (80 livres),
- monsieur l'abbé de Longchamp (60 livres),
- monsieur l'abbé de Méobecq (50 livres),

Les sommes à payer furent réparties entre ces diverses personnes.

Cet arrangement avait été fait pour éviter le prolongement d'un procès entre M. de Seguiran, prieur de St-Marcel, les jésuites de Bourges, le prieur de Chantôme, le curé de Bazaiges, l'abbé de Longchamp, l'abbé de Méobecq, tous décimateurs ecclésiastiques de la paroisse de Ceaulmont, d'une part, et le procureur de la fabrique, Jean Milton.<sup>(11)</sup>

Dans une lettre, adressée en 1770 à M. le prieur de Chantôme, M. Augendre, curé de Ceaulmont, reconnaît être lui-même décimateur ecclésiastique de la paroisse de Ceaulmont et obligé en cette qualité aux réparations de l'église paroissiale, aussi bien que les autres décimateurs : "Je vous envoie la récapitulation de 61 livres 4 sols pour réparations faites au cœur de l'église paroissiale de Ceumont en 1770. Sur les décimateurs ecclésiastiques de la dite paroisse relativement aux revenus de chacun. Nous avons donné avis desdites réparations, des matériaux et de la somme que le nommé La Couette, maître couvreur à Argenton, comme à M. Brigot, curé de Bazaiges, pour parvenir à la confection desdites réparations". Cette lettre nous indique que la toiture du chœur avait été remise en état en 1770.

Ces réparations nous sont rappelées par la répartition des sommes à payer faite entre les décimateurs ecclésiastiques par M. l'abbé de Morogues, archidiacre de Châteauroux et grand vicaire de l'archevêché de Bourges. Dans cette répartition ne figure pas l'abbé de Longchamp, mais on y voit figurer l'abbé Denis, pour la vicairie de Celon, et le curé de Ceaulmont.

Ces réparations avaient été faites à la suite du "procès verbal de visite de M. l'abbé de Morogues, archidiacre de Châteauroux, et grand vicaire de monseigneur l'archevêque de Bourges du 20 septembre 1769, qui ordonna les réparations qui estoient nécessaires à faire au cœur de l'église paroissiale de Ceumont, diocèse de Bourges, près Argenton-en-Berry, qui sont à la charge de messieurs les décimateurs ecclésiastiques de la paroisse dudit Ceumont".

La répartition des 61 livres 4 sols dépensés fut faite ainsi :

- M. Sigueran, prieur de St-Marcel : revenus : 280 livres (23 livres 7 sols 8 deniers d'imposition)
- M. l'abbé de la Corne, prieur de Méobecq : revenus : 50 livres (Imposition : 4 livres 4 sols, 4 deniers).
- Jésuites de Bourges : revenus : 100 livres (imposition : 8 livres 9 sols, 8 deniers).
- M. l'abbé Denis pour la vicairie de Celon : revenus : 30 livres (imposition : 2 livres 11 sols).
- M. le curé de Bazaiges : revenus 80 livres (imposition : 6 livres 14 sols, 4 deniers).
- Monsieur le prieur de Chantôme : revenus : 100 livres (imposition : 8 livres 8 sols, 8 deniers).

Total : revenus : 740 livres (imposition : 62 livres 3 sols, 4 deniers).

Il y a 19 sols 4 deniers de plus pour les frais de l'opération.

Copie fait à Ceumont ce 9 novembre 1770<sup>(12)(13)</sup>.

11 : Arch. Dép. 36 : G 566 : fond de la paroisse de Chantôme.

12 : Arch. Dép. 36 : G 566 : fond de la paroisse de Chantôme.

13 : Voir également à ce sujet :

- Arch. Dép. 36 : G 485 : fond de la paroisse de Bazaiges : le bail en 1740, pour 5 ans des dîmes de blé, vin dépendant de la paroisse de Bazaiges, et des dîmes de blé de la Prune et de Burée, sises dans la paroisse de Ceaulmont, consenti par messire Paul-Antoine Bigot, curé de Bazaiges,

## L'église, lieu de sépulture

Les curés de la paroisse pouvaient se faire enterrer dans l'église et spécialement dans le chœur. Cette pratique est visible dans les registres paroissiaux :

- Le 5 may 1726, eut lieu l'inhumation dans le sanctuaire de l'église de Ceaulmont, de maître Jean Peschaud, âgé de 78 ans, curé de Ceaulmont, par Dardy, curé de Bazaiges.
- Le 19 novembre 1733, "nous prieur et curé d'Argenton, avons inhumé dans le cœur de l'église de Ceaulmont, Mme François Delivré, de Gerenville, curé audit lieu, âgé de 60 ans" (signatures de Blanduret de Maisontort, prieur et curé d'Argenton, et de Thelon, curé de Bazaiges).

La plupart des paroissiens étaient inhumés dans le cimetière. Ce cimetière qui entourait primitivement l'église, se situait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, au nord de celle-ci.

Certains paroissiens, surtout des nobles, des notables ou des bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer également dans l'église.

Quelques exemples :

- 26 novembre 1689 : inhumation dans l'église de Ceaulmont de Jean Volette, du village des Granges, âgé de 2 ans ou environ.
- 19 octobre 1690 : inhumation de l'église de Ceaulmont de Jean Vollette, âgé de 7 à 8 mois.
- 30 août 1693 : inhumation dans l'église de Silvin Bournillac, demeurant à Beauvais, âgé de 80 ans ou environ.
- 30 septembre 1693 : inhumation dans l'église de Catherine Aucler, femme de défunt Silvain Bournillac, décédé au prieuré de beauvais, âgée de 60 ans environ.
- 29 novembre 1693 : inhumation dans l'église de Ceaulmont d'André Vollette du village des Granges, âgé de 2 ans.
- 27 septembre 1694 : inhumation dans l'église de Silvin Fraud, du village des Pascauds, âgé de 50 ans.
- 1 octobre 1699 : inhumation dans l'église de Gabriel Vergne, fils de Philippe, notaire, âgé de 7 à 8 ans.
- 17 avril 1700 : inhumation dans l'église de Catherine Volette, du village des Granges, fille de René, marchand, âgée de 6 à 7 ans
- 13 octobre 1701 : inhumation dans l'église de Silvain Vollette, du village des Granges, âgé de 2 ans.
- 21 octobre 1701 : Gabriel Baudet, du village d'Auvergne, âgé d'un an.
- 10 décembre 1704 : Gabrielle Bournillac, âgée de 50 ans.
- 8 avril 1705 : Jacques Baugrat, décédé au lieu de la Barre, en cette paroisse, vigneron, âgé de 70 ans.
- 22 février 1707 : René Launay, vigneron du village de Villarnoux, âgé de 58 ans.
- 22 juin 1708 : René Vollette, marchand, veuf de Gabrielle Bournillat, du village des Granges, âgé de 57 ans.

---

au profit de Silvain Colette et Gérard Barret, vignerons, demeurant au village de la Prune-au-Pot, paroisse de Ceaulmont ; et ce moyennant le prix annuel de 95 livres, plus 3 boisseaux d'avoine, mesure d'Argenton, et 4 paires de poulets.

- Arch. Dép. 36 : G 537 : fond de la paroisse de Celon : la ferme en 1781, pour 7 ans du tiers indivis de la dîme des Chamblanc, dépendant du bénéfice de la vicairie de Ste-Catherine de la paroisse de Celon, les deux autres tiers appartenant au prieuré St-Marcel, laquelle ferme consentie au profit de Charles Aubret, huilier et Pierre Brunaud, vigneron, tous deux demeurant à Ceaulmont, par maître Silvain Pellé Delatouche, chirurgien, demeurant à Argenton, se faisant fort pour "le sieur abbé" Denis, titulaire du bénéfice de St-Catherine de la paroisse de Celon. Les preneurs devront faire en sorte que la dîme à eux affermée ne se mêle pas avec les novales du curé de Ceaulmont.

- 28 avril 1709 : Jean Lagrave, du village d'Auvergne, âgé de 50 ans.
- 12 octobre 1712 : Marie Taquenet, fille de M. de Gleny, âgée d'un an.
- 19 janvier 1714 : Jeanne Charpentier, veuve de Jean Trompaud, âgée de 35 ans.
- 6 novembre 1714 : Charles fils de Gabriel, sieur de Gleny, âgé de 18 mois.
- 31 mai 1716 : Anne Taquenet, fille de Gabriel, écuyer, seigneur de Glény, âgée de 8 mois.
- 24 septembre 1716 : Mathurin Bergaud, vigneron.
- 24 décembre 1716 : Claude Baudet, marchand, demeurant au village d'Auvergne, âgé de 77 ans.
- 15 juillet 1718 : Marguerite Bienvenu, veuve d'Anthoine Guiot, demeurant à Villarnoux, nataive d'Argenton, âgée de 75 ans.
- etc...

Quelques exemples particuliers :

- 29 août 1734 : inhumation à la grande porte de l'église de Catherine Latissière.
- 16 mai 1735 : inhumation dans l'église du côté gauche de Pierre Mathé.
- 10 mars 1736 : inhumation dans l'église du côté droit, de Jean Tuboeuf.
- 3 février 1745 : inhumation au devant de la grande porte de l'église paroissiale, à la droite, de Me Philippe Vergne, notaire et procureur de la justice de Gargilesse, fabricien de ladite église, veuf d'Elisabeth Lanier, âgé de 80 ans, du village de Buret en cette paroisse.
- 10 mars 1745 : inhumation dans l'église de messire Charles Dubreuil, chevalier, sieur du Burée, veuf de dame Anne de la Scelle, de Souvolle, âgé de 65 ans, en présence de Silvain Latixière, laboureur, et Silvain Robinat, laboureur.
- 20 mars 1748 : inhumation dans l'église de cette paroisse, de dame Suzanne Bertrand, âgée de 86 ans, veuve en secondes noces de feu Mme Pierre Augendre, seigneur des Bretons, procureur en la justice de Gargilesse... en présence de beaucoup de prêtres.
- 1 mai 1757 : inhumation de Joseph Hujard, fils de Charles, sieur du Plein, et de dame Marie Taquenet, de la paroisse de St-Michel en Brenne, âgé de 12 ans, dans la nef de cette église...

Nous avons vu précédemment que les membres de la famille Vollette se faisait enterrer dans l'église. Nous voyons un peu plus loin que pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, il est précisé qu'ils avaient coutume de se faire inhumer dans la chapelle de Saint-Amand, du côté gauche, c'est à dire dans la chapelle nord :

- 2 octobre 1737 : inhumation "dans la chapelle de St-Amand (à ce que je crois, dit vulgairement de St-Mandé), du côté droit <sup>(14)</sup> de notre église, de Jean Bauraud, époux de Renée Vollette, employé dans les fermes du roy, de la paroisse de St-Benoît du Sault".
- 23 septembre 1739 : inhumation dans la chapelle de Saint Amand, d'Henry Barettieu (?), époux de Jeanne Vollette, âgé de 45 ans, en présence de Me Léonard Lhéraud, prêtre, desservant du Menoux, et de Me Silvain Pimpaneau, de la paroisse du Menoux, de Léonard Gaingnière, laboureur.
- 23 février 1742 : inhumation "dans une chapelle de l'église de Ceaulmont, chapelle St-Amant, de Me René Vollette, du village des Granges, âgé de 62 ans".
- 20 mars 1746 : inhumation "dans la chapelle St-Amand, de Marie Augendre, épouse de Etienne Vollette, bourgeois et procureur fiscal en la

---

14 : Par rapport au chœur.

*justice de la Prune au Pot, inhumée par moi prêtre chanoine de l'église collégiale et séculière de St-Germain de la Châtre en Berry"...*

- 16 novembre 1748 : inhumation "dans la chapelle de St-Amand, à côté gauche de l'église paroissiale de Ceaulmont, Jeanne Vollette, âgée de 75 ans, du village des Granges, veuve d'Henry Barret".

- 11 avril 1754 : inhumation dans l'église de Mme Estienne Vollette, le jeune, fils de feu Mme Estienne, procureur fiscal de la justice de la Prune au Pot, et de feue Marie Augendre, âgé de 20 ans et demi.

Les membres de la famille des seigneurs de Villarnoux se faisaient enterrer dans la chapelle Sainte-Anne, c'est à dire la chapelle sud :

- 17 mars 1731 : inhumation de messire Silvain Gentil, écuyer, sieur de Villarnoux, "dans la chapelle qui est dans cette église", âgé de 70 ans.

- 10 mars 1745 : inhumation dans l'église de cette paroisse, "près la chapelle de St-Anne, à la droite", de messire Silvain Gentil, de Villarnoux, garde du Roy, fils de feu Mme Silvain Gentil, écuyer, sieur de Villarnoux, et de dame Anne Galland, âgé de 38 ans, en présence de Jean Nacu, et Jean Lagorsse, vigneron.

#### Autres exemples particuliers

- 17 octobre 1693 : inhumation dans la chapelle de Villarnoux de Silvain Charles, vigneron au village d'Auvergne, âgé de 70 ans.

- 29 décembre 1698 : inhumation dans le cimetière d'Elisabeth Deverson, fille de Claude, vigneron et sacristain de cette paroisse, "laquelle fille ayant été déchirée par une méchante bête qui passa en ce pays, à laquelle je donnai l'absolution, la trouvant encore en vie âgée de 12 à 13 ans".

- 6 octobre 1717 : inhumation dans le cimetière de "Pierre Saunier, maître entrepreneur qui se tua au château de la Prugne, mari de Catherine Rouer, de la ville de Châteauroux".

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

## Echange de terrain pour la construction d'un presbytère : 1776

Le 21 juillet 1776, eut lieu un échange entre maître Louis Baudet, seigneur de Maubert, avocat en parlement, avec dame Catherine Lacoste, son épouse, et avec maître Michel Lacoste, son père, bourgeois, tous demeurant à Argenton, paroisse de St-Etienne, d'une part, et M. Pierre Pichon, prêtre, curé de Ceaulmont, et les habitants et propriétaires externes de la dite paroisse, d'autre part, d'un terrain appelé l'Ouche-de-la-Métairie, contenant environ 5 boisselées, situé en face et tout près de l'église paroissiale de Ceaulmont (provenant de la dot de la dite femme) : "étant au-devant et vis à vis de la grande porte de la dite église, et qui jouxte le grand chemin tendant dudit bourg à la rivière, au levant la vigne de Girard Militon, au midi, le patural de la cure, au couchant, le pré dépendant de la métairie appelé le pré de la Porte", contre un autre terrain appelé vulgairement "le Champ-de-la-Cure". Ledit échange était avantageux aux paroissiens de Ceaulmont à qui la qualité du terrain permettait d'y faire une ouche, un jardin ou quoi que ce soit, tandis que le terrain cédé par la paroisse, quoique plus grand, était de médiocre qualité. Les deux terrains échangés étaient évalués à 90 livres : "le dit échange seroit avantageux pour la dite cure et pour lesdits habitans, parce qu'on placeroit le nouveau presbytère qui est à construire dans le terrain qui seroit délaissé par le dit sieur Baudet de Maubert et son épouse, et ledit sieur de la Coste, et que le presbytère se trouveroit mieux situé dans ledit terrain, et plus à portée pour ledit sieur curé et les habitans que s'il étoit placé dans un terrain de la cure ou autre terrain tel qu'il soit, et que d'ailleurs bien que le terrain de la cure cy-dessus désigné qui sera délaissé en contre

échange soit plus grand que celuy par eux délaissé, il n'est pas de plus grand, ni même d'égale valeur à celuy qu'ils délaissaient, en ce que celuy qu'ils délaissaient est un bon paccage pour leur métairie et à côté d'y celle, où ils peuvent mettre avantageusement leurs vaux et autres bestiaux tous les jours, et qu'ils pourroient faire ouche, jardin ou tout autre espèce d'héritage commode pour l'usage de ladite métairie" (15).

### La suppression de la chapelle de Beauvais : 1783-1787

Antoine Couturier de Fournoüe, clerc tonsuré du diocèse de Limoges, étudiant au collège d'Harcourt à Paris, prieur du prieuré de Lieudieu (16) et de Beauvais son annexe, demanda à l'archevêque de Bourges, la suppression de la chapelle de Beauvais. Le clerc payait, en effet, tous les ans au curé de Ceaulmont, une somme de 80 livres, pour que ce dernier aille célébrer l'office divin deux fois par semaine dans la chapelle de Beauvais, paroisse de Ceaulmont. Comme personne n'assistait jamais à ces offices, il proposa de les transférer dans l'église paroissiale de Ceaulmont. Cette chapelle tombait en ruine et les réparations coûtaient trop chères au prieur.

L'archevêque fit faire une enquête sur place auprès de Pierre Pichon, curé de Ceaulmont, de Silvain Charles, syndic fabricien, de Silvain Demay, et des autres principaux habitants. A la suite de cette enquête, on apprend qu'une partie de la chapelle était utilisée comme cuvage. L'archevêque décida d'annexer le titre du prieuré de Lieudieu à l'autel paroissiale de Luzeret. Il autorisa le sieur Couturier de Fournoüe, de transformer le reste de la chapelle de Beauvais en cuvage. Les deux messes par semaine se célébrant autrefois dans cette chapelle furent transférées dans l'église paroissiale de Ceaulmont, moyennant un rente de 104 livres due par le titulaire du prieuré. Les linges, ornements, vases sacrés de la chapelle de Beauvais devaient revenir à l'église paroissiale de Ceaulmont. Cette ordonnance fut rendue à Bourges, le 18 août 1783 (17).

Le 11 décembre 1787, Pierre Bertrand, bailli de Gargilesse, notaire de la justice du lieu, résident au bourg du Pin, dressa un inventaire des effets de la chapelle de Beauvais, afin de les transporter le jour même dans l'église paroissiale de Ceaulmont. On trouva dans la chapelle : "un autel en pierre de taille, sur lequel est placé un marbre de la même qualité que la pierre d'autel, lequel a été levé par ledit sieur curé, et il ne s'est trouvé aucun signe de reliques déposées dans le tombeau dudit autel, plus ledit autel est garny de son devant et cottés de grosses menuiseries et dans le devant dudit autel, est une garniture de toile peinte en fleurs de différentes couleurs, plus il y avait audit autel un grand tableau représentant l'image de Ste-Catherine encadré dans un cadre doré attaché à une boiserie peinte, surmonté d'un dais de toile cirée et peinte assez mauvaise...", un calice avec sa patène d'argent, une armoire à deux battants, quatre chandeliers de bois, un Christ en bois, un missel, un petit plat d'étain, trois burettes, 4 chasubles... "au haut de la chapelle est aussi une petite cloche, et le tout ayant été sur le champ mis sur une charette avec toute la décence convenable, a été en note présence transféré dans l'église paroissiale dudit Ceumont, où nous sommes transportés..." (18).

La petite cloche est la seule cloche subsistant actuellement dans le clocher de l'église de Ceaulmont. Elle porte l'inscription : "SIT NOMENE DOMINI BENEDICTOME". Décorée de guirlandes et de fleurs de lys, elle semble du XVII<sup>e</sup> siècle.

15 : Arch. Dép. 36 : G 536 : l'acte nous donne la liste des propriétaires internes et externes de la paroisse.

16 : Loudieu.

17 : Arch. Dép. 36 : H 766.

18 : Arch. Dép. 36 : H 766.

# La Révolution

## La vente des biens nationaux.

Les biens situés sur le territoire de la commune, et qui étaient possédés par des établissements ecclésiastiques furent saisis et vendus au titre de biens nationaux (19).

### Les biens de la cure :

- Le 25 mai 1791, 25 journaux de vigne, furent vendus 920 livres à Jean-Baptiste Bernard.
- Le même jour, terre et pré furent vendus 2225 livres à Pierre Bertrand (ou Bertraud).
- Le 11 juin 1791, pré et terre, furent vendus 810 livres à la dame Estevenin (?).
- Le même jour, deux boisselées de terre furent vendues 220 livres à Jean Miletton, vigneron à Villarnoux.
- Le même jour, trois boisselées de terre furent vendues 50 livres à Jean Lami, de Ceaulmont.
- Le même jour, un pré fut vendu 190 livres à Jean-Baptiste Lagarde.
- Le même jour, une terre fut vendue 50 livres au sieur François Perret.
- Le même jour, une terre fut vendue 35 livres au sieur François Tubeuf.
- Le même jour, une terre fut vendue 101 livres à Martin Fault.
- Le 17 décembre 1791, un pré fut vendu 3775 livres au sieur Pierre Terrasson.
- Le 31 mars 1792, un pré et une chenière, furent vendus 165 livres au sieur Perret.
- Le 22 Messidor an IV, le presbytère de Ceaulmont, et ses dépendances furent vendus 1500 livres à Jean-Baptiste Bernard, d'Argenton.

### Les biens du bénéfice de Ste-Catherine (dépendant de la paroisse de Celon) :

- Le 17 décembre 1791, un pré fut vendu 1000 livres à Pierre de la Cou.

### Les biens du prieuré de Beauvais :

- Le 26 janvier 1791, la métairie de Ceaulmont, fut vendue 34 400 livres à Jean-Baptiste Lagarde.

### Les biens de l'abbaye d'Aubigné :

- Le 29 janvier 1791, un pré fut vendu 7625 livres au sieur Aucler Descotes.

### A tous ces biens, il faut rajouter :

- les biens de l'émigré Bertrand de Beaumont, notamment la terre de Villarnoux,
- les biens de l'émigré Damiens Genty : La terre de la Prune-au-Pot.
- les biens de l'émigré Armand de Seiglière.

## La suppression du culte

L'église devint d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etat Suprême.

Les autres objets métalliques, l'argenterie, le linge, et les divers ornements furent saisis et vendus.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés.

Le culte ne reprit que vers 1795, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparus. Nous possédons donc peu de renseignements.

19 : Arch. Dép. 36 : Q 1418.

## XIX<sup>e</sup> siècle

### Les dernières grandes transformations

#### Chronique

- 27 février 1830 : La Municipalité fait l'acquisition à monsieur Jean-Baptiste Bernard Nacher de l'ancienne maison curiale, afin que ce bâtiment retrouve ses anciennes fonctions. A la suite de cet achat, la commune financera une grande campagne de restauration de ce presbytère.

- Une lettre adressée par la sous-préfecture au préfet, le 5 janvier 1836, fait mention de travaux effectués à l'église à la suite d'une adjudication du 22 mai 1831. Des travaux supplémentaires étant nécessaires, il fut proposé d'attribuer les travaux au même entrepreneur. Nous n'avons pas de précision sur la nature de ces travaux.

- Le 31 octobre 1874, l'Etat apporte un secours de 300 F à la fabrique de Ceaulmont pour l'acquisition de mobilier pour l'église.

#### Dissensions entre le curé et de le maire de la commune : 1875-1877

Le 24 octobre 1875, le conseil de fabrique, en réunion, constata que "l'état de délabrement de la sacristie était tel que cette sacristie était devenue inhabitable". La fabrique, sans ressource pour financer des réparations aux toitures et aux fenêtres vermoulues et brisées de l'église, avait fait appel à la Municipalité. Depuis plus de deux ans déjà la Municipalité n'avait pris aucune mesure. Il fut donc décidé d'écrire au préfet afin que celui-ci fasse pression sur le maire au sujet des réparations à faire à la sacristie et à deux fenêtres brisées. Le curé écrivit le jour même à la préfecture.

Le Conseil Municipal fut donc amené à apporter une réponse, dans sa réunion du 14 novembre 1875. "Considérant que le Conseil Municipal n'avait jamais refusé de réparer son église...", considérant qu'au jour de réception de la délibération du conseil de fabrique, les réparations étaient déjà faites à la sacristie... ", le conseil décida de rejeter la délibération de la fabrique et de réclamer les comptes de cet établissement. Cette manœuvre permettait d'ajourner momentanément les travaux à faire aux fenêtres et à la toiture de l'église.

L'année suivante, le 19 mars 1876, le Conseil de fabrique signala que des réparations étaient encore à faire à la sacristie, que "la célébration de l'office était devenue difficile à cause d'une fenêtre donnant sur l'autel, fenêtre tombée en partie", que "les assistants aux offices avaient beaucoup à souffrir du côté d'une autre fenêtre aussi en partie tombée depuis plus de 6 mois", que "la toiture de la sacristie avait besoin de réparations pour empêcher l'eau qui tombait à l'intérieur", que "la toiture de la cure était en si mauvais état que l'eau tombait dans les greniers et dans les chambres", que "les portes de la cour de la cure étaient tombées et qu'elles étaient remplacées par des épines". Le maire, présent lors de cette réunion, dit qu'il n'avait aucune observation à faire et avait refusé de signer le procès verbal de délibération.

Le curé Gabillet, décida donc d'adresser, encore une fois, une lettre à la préfecture. Cette lettre est très dure à l'encontre du maire de la commune. Le curé prétendait que le maire l'avait accusé d'avoir commis des crimes qui méritaient vengeance. Le curé, pour sa part, accusait le maire de tentative de fraude fiscale. La lettre nous donne quelques détails sur l'état du presbytère : "depuis deux ans, l'eau tombait dans la cure, la chambre du curé, surtout, était arrosée... les portes de la cour étaient pourries... ". De plus, le curé était obligé d'aller chercher l'eau à trois kilomètres, heureusement il perdit patience et parvint à creuser un puits dans un grès très dure, et finit par trouver une source qui est le seul puits du bourg de Ceaulmont. Mais, un individu détournait de l'eau insalubre d'un égout de fumier, jusque dans le jardin du curé et dans son puits, remplies même sa cave. Le maire avait dit qu'il ferait quelques chose, mais "en attendant, le puits était rempli de 26 pieds (environ 8 mètres), ni plus ni moins, d'eau corrompue, fétide, la cave baignait, le jardin était submergé, le curé abandonna son puits". Le maire ne fit également rien contre un voisin complaisant qui démolit petit à petit le mur du presbytère. Lorsque les conseillers se plaignirent que les réparations ne se faisaient pas lors de la dernière session, le maire répondit. "Faites vider les lieux et après je ferai réparer l'église et la cure", le curé demanda donc au préfet l'envoi d'un architecte pour constater l'état des lieux. En post scriptum il ajouta : "Hier devant tous les conseillers, j'ai dit à monsieur le maire : je suis fatigué de la comédie, il faut que le masque tombe, je tiens parole".

Le curé Gabillet, écrivit à nouveau au préfet le 24 mars 1876. Cette lettre nous indique qu'en 1870 l'église était impraticable et qu'un projet de réfection du dallage avait été refusé par la Municipalité. Le curé de l'époque prêta 200 F à la fabrique pour ces travaux. Lorsque le nouveau curé arriva à Ceaulmont le 1 octobre 1872, les travaux de réfection du dallage se terminaient, mais la fabrique avait plus de 900 F de dettes. Le curé fut donc amené à de nombreuses privations pour payer ces dettes. En 1875, il fallut remonter la cloche tombée. A cette époque, le maire avait répondu : "que celui qui se sert de la cloche paye". La lettre nous apprend que monsieur le maire avait toujours prétendu que, bon gré mal gré, la fabrique devait tout faire, même probablement reconstruire l'église si elle venait à couler. Le curé conclut ironiquement qu'il désirait cette ruine de tout mon-

coeur "tant l'église était belle et digne du Dieu qu'elle abritait à moitié". Ce rapport fut communiqué au Conseil Municipal et la préfecture désigna, par un arrêté du 24 mars 1876, monsieur Dauvergne, architecte du département, pour faire un état des lieux de l'église et du presbytère. Le 31 mars 1876, le conseil de fabrique demanda à la préfecture que monsieur Dauvergne ne vienne pas à Cœulmont pour ne pas faire de frais supplémentaires, car il n'y avait qu'à "faire placer quelques tuiles, mettre des carreaux aux fenêtres, réparer une porte et quelques autres bagatelles de ce genre". Un nouvel arrêté préfectoral suspendit donc cet état des lieux.

Le 1 mai 1876, le maire écrit au préfet pour l'informer que les réparations ne pourraient être faites que si les comptes de la fabrique étaient rendus. Le préfet réclama donc les comptes à la fabrique. Le curé lui répondit, le 12 mai 1876, que le maire continuait de mentir, qu'il n'avait jamais demandé les comptes de la fabrique. Malgré cela les comptes furent communiqués à la Municipalité. Le Conseil Municipal constata, le 14 mai 1876, que les comptes de la fabrique étaient faux, qu'il manquait pour l'année 1874, une somme de 300 F accordée par l'Etat, une somme de 169 F 30 accordée par la commune la même année, une somme de 400 F d'un legs fait à la fabrique par M. Charbonnier, toutes ces sommes ayant été employées pour financer la réfection du dallage de l'église. Avec toutes ces irrégularités le Conseil Municipal refusa ces comptes, mais vota, malgré tout, une somme de 300 F pour payer les réparations urgentes.

Le Conseil de fabrique dut ainsi fournir des explications à la préfecture. Ce fut fait par une lettre datée du 4 juin 1876, par laquelle il fut indiqué que les 169 F 30 correspondait à un remboursement d'argent que le curé avait prêté à la commune. Les fabriciens demandèrent à la préfecture de communiquer cette information au maire, car "ils leur répugnaient profondément d'avoir à répondre à des insinuations qu'ils trouvaient injurieuses et d'autant plus injurieuses qu'elles étaient écrites par une personne parfaitement renseignée".

Les dissensions entre le curé et le maire continuèrent. Le curé écrivit au préfet le 9 juillet 1876, pour se plaindre du fait que les travaux n'étaient toujours pas faits. Le curé alla même jusqu'à accuser le maire d'usurpation au sujet d'une affaire de vicinalité. La lettre nous indique que dans les communes voisines tous crient : "la révocation". Le préfet transmit sans indiquer ses sources. Le maire répondit le 2 août 1876, rétorquant que les réparations au presbytère commencèrent le 4 juin et ajouta : "Je puis vous informer du reste, monsieur le préfet, que l'individu qui vous a renseigné à ce sujet a toujours tenu la place d'un menteur".

Ces problèmes perdurèrent jusqu'au mois de janvier 1877.

## Problème au sujet de la réparation de la cloche en 1878

Le 28 août 1877, la cloche subit une grave avarie la mettant hors d'usage. La fabrique demanda l'aide de la commune. En novembre 1877, le maire promit de procéder aux réparations. Quand les réparations furent faites, le maire ne voulut pas payer en disant que les ordres avaient été donnés par monsieur le curé. L'affaire fut portée devant le juge de paix qui établit que le curé n'avait pas donner d'ordre à l'ouvrier. Le maire fut condamné à payer, ce qu'il ne fit pas. Le conseil de fabrique protesta par courrier le 7 octobre 1878. Le Conseil Municipal, en réunion le 17 novembre 1878, refusa de payer, affirmant que la facture de l'ouvrier Mirebeau, serrurier à Eguzon, d'un montant de 151 F, était trop lourde, et que le curé devait payer car c'était lui qui avait ordonné les travaux.

## Démolition de la chaire : 1878

En avril 1878, le curé démolit la chaire à prêcher, puis demanda à la Municipalité de lui en payer une nouvelle. Le maire refusa le 1 mai 1878, et à la suite de ce refus le curé écrivit à la préfecture, le 9 mai 1878. Voici un extrait de sa lettre : "L'église de Cœulmont avait pour chaire une sorte de bahut hideux, en partie vermoulu. Depuis un an, ce monument artistique était relégué dans un coin de l'église de façon à gêner le moins possible". La fabrique utilisa les morceaux du bahut pour faire une armoire qui devait remplacer un coffre dans la sacristie. La chaire ne fut pas remplacée.

## Construction d'une église au village des Granges : 1880-1898

Le projet de construction d'une nouvelle église au village des Granges naquit en 1878, à la suite du déplacement du centre administratif de la commune dans ce village sur la route d'Argenton à Eguzon. L'adjudication de la construction de la nouvelle église eut lieu le 4 décembre 1881 en faveur de monsieur Bidault Pertat, d'Argenton. Vers 1882, des pétitions de

protestations furent signées pour empêcher le transfert du chef de lieu de la commune aux Granges, mais rien n'y fit<sup>(20)</sup>. Ces pétitions demandaient que l'église de Ceaulmont soit gardée intacte. Malgré toutes ces réclamations, la nouvelle église fut terminée et la réception définitive des travaux de construction eut lieu le 5 janvier 1885.

## Transfert des objets mobiliers de l'ancienne église dans la nouvelle église des Granges : 1887

Le 8 mars 1884, la nouvelle église paroissiale étant terminée, mais le conseil de fabrique étant sans ressource, le Conseil Municipal décida, pour pourvoir le nouvel édifice du culte en ameublement et en ornementation, de fermer l'église de Ceaulmont, et de faire transférer le linge et les ornements sacerdotaux dans la nouvelle église. Il fut décidé également que des deux cloches de l'ancienne église de Ceaulmont, la plus grosse cloche sera transportée dans l'église paroissiale des Granges. Pour ne pas augmenter l'antipathie existante entre les habitants des Granges et ceux de Ceaulmont, le sous préfet demandera au préfet de refuser ce transfert. Le 12 avril 1885, le conseil de fabrique ratifia la décision du conseil municipal. Le curé s'abstint. Cette décision fut renouvelée le 3 mai 1885, et le conseil de fabrique décida de faire transférer également un tableau et le chemin de croix placés en 1877 dans l'église de Ceaulmont et qui étaient déjà endommagés à cause de l'humidité bien que non adhérents aux murs. Il fut décidé de même pour les vases sacrés, ostensorio, calice, niche d'exposition, candélabres, croix de processions, ainsi que pour la majeure partie des chaises et des bancs. Le confessional délabré et sans valeur ne fut pas transféré. Le conseil de fabrique insistait sur le fait que sur une commune de 1117 habitants, il n'y avait que 153 ou 160 personnes dans le bourg de Ceaulmont, et que ces objets appartenaient non au bourg de Ceaulmont, mais à la paroisse entière. L'archevêque donna son accord au sujet de ce transfert le 13 juin 1885. La préfecture suivit le 16 juin 1885.

Pour protester les habitants de Ceaulmont, de la Prune et des environs, signèrent une pétition le 21 septembre 1887, contre l'enlèvement de la grosse cloche et des ornements.

Malgré cette pétition, la balustrade du chœur fut enlevée, la porte de la sacristie fut démolie pour permettre l'enlèvement d'une grande armoire.

Le 4 novembre 1887, les habitants de Ceaulmont découvraient trois ou quatre voitures à la porte de l'église du bourg. L'adjoint au maire s'était enfermé dans l'église avec des ouvriers pour desceller les pierres de l'autel et scier les poutres du clocher. Plus de trente femmes allèrent à la porte de l'église qu'on avait barricadée, et poussèrent des cris de fureur. L'adjoint finit par ouvrir les portes, il fut injurié, les femmes criaient : "faut les tuer, faut les tuer". L'adjoint mit son écharpe, mais les femmes la déchirèrent. Il dut s'enfuir poursuivi par les huées des manifestants. Le maire qui arrivait, fut lui aussi insulté et dut rebrousser chemin.

La gendarmerie intervint le lendemain, 5 novembre 1887. Une enquête fut menée par les gendarmes Antoine Allier, maréchal des logis, et par Marcelin Périé, qui recueillirent un grand nombre de témoignages<sup>(21)</sup> :

Le témoignage de François Charraud, maire de la commune : "Hier vers 10 heures du matin, je me rendais au bourg de Ceaulmont où m'avaient précédé mon adjoint, le garde champêtre et plusieurs charretiers, afin de transporter dans l'église des Granges, le reste des objets de la vieille église dudit bourg. Environ 400 mètres avant d'y arriver, j'ai trouvé l'adjoint qui m'a dit de ne pas aller plus loin, attendu qu'une grande partie des femmes et quelques hommes, armés de pelles, bâtons, fourches... dudit bourg s'étaient révoltés

20 : Délibération du Conseil Municipal du 14 mai 1882.

21 : Procès verbal de gendarmerie du 5 novembre 1887.

contre eux ; qu'ils avaient été injuriés et menacés. Néanmoins, je m'y suis rendu en voiture, et en effet, en arrivant, j'ai rencontré un grand nombre de femmes qui étaient très exaltées et qui toutes m'ont insulté, mais surtout la femme Patry qui s'est approchée de moi en me traitant de vaurien, et autres injures dont je ne me rappelle pas les termes. Voyant que ces personnes dont le nombre grossissait au fur et à mesure que j'avancais, s'animaient de plus en plus, et qu'il n'était pas possible d'opérer le travail sans danger pour nous autres, nous nous sommes retirés, laissant le cheval et la voiture de Baduat qu'on lui avait retiré de force. Plusieurs autres objets sont également restés sur place. Toutes ces insensées m'ont suivi jusqu'à la sortie du bourg vociférant et en nous insultant."

Le témoignage de Martin Laverdant, adjoint au maire : "Hier vers 10 heures du matin, je me suis rendu avec le garde champêtre et des charretiers, au bourg de cette commune, pour transporter dans l'église des Granges, le reste des objets de la vieille église dudit bourg. Nous sommes entrés dans l'église suivis du sieur Alasseur (Jean) qui nous a traités de voleur et de pillards, puis il est parti en nous menaçant de son fusil, si nous enlevions le matériel de l'église, et nous avons fermé les portes. Un moment après, nous avons entendu une grande rumeur près de l'église, et plusieurs coups ont été frappés dans les portes. Ce que voyant, j'ai dit d'ouvrir, ce qui a été fait ; et alors une foule de femmes et quelques hommes se trouvaient là, armés de pelles, pioches, cognées, fourches et bâtons. Le sieur Charrasson (Silvain) a levé sa cognée sur ma tête en criant il faut le tuer, mais il ne m'a pas touché. Voyant la mauvaise tournure qu'allait prendre cette affaire, j'ai pris à la main mon écharpe que j'avais dans ma poche, ce qui n'a pas empêché quelques unes d'entre elles de me saisir par la blouse et par le bras, et ont un peu déchiré mon écharpe. Me voyant bousculé, je me suis sauvé, et plusieurs femmes que je n'ai pas connues m'ont poursuivi à coups de pierres, mais je n'ai pas été atteint. A ce moment, j'ai rencontré Alasseur (Jean) dans la rue qui tenait une fourche en fer et qui criait "arrêtez-le", mais personne ne m'a touché. Sachant que monsieur le maire devait arriver, je suis allé au-devant de lui, l'informer de ce qui venait de se passer, et je me suis rendu à la sortie du bourg passant à travers champs, où étant j'ai entendu du bruit et j'ai vu une foule de femmes, qui criaient en suivant de près monsieur le maire qui était en voiture, mais aussitôt que j'ai été aperçu par ces femmes, elles se sont mises à crier en s'avancant sur moi "le voilà le voleur, il faut le tuer", Tubœuf (Charles) qui travaillait dans un champ, venu au devant de moi en criant "tuez-le", mais personne ne m'a touché".

Le témoignage de Jean Alasseur : "Hier, vers 9 heures du matin, revenant de voir mon champ de blé et passant devant l'église, j'ai vu l'adjoint et plusieurs autres qui travaillaient dans l'église, je leur ai fait quelques observations et me suis retiré chez moi, où étant, un voisin est venu me demander mon fusil pour tirer sur des poules. Comme il y avait à peu près 4 à 5 mois qu'il était chargé, j'ai tiré des deux coups dans ma cour, et je l'ai remis à mon voisin".

Le témoignage de François Thomas, femme Patry : "Hier, étant chez moi et ayant entendu du bruit dans notre église, j'y suis allé avec les autres femmes du bourg, où nous avons trouvé les portes fermées. Nous avons essayé de les ouvrir en les poussant, mais elles n'ont été ouvertes que longtemps après, et j'ai vu l'adjoint avec plusieurs autres individus qui étaient dedans, ils se sont sauvés en disant, voilà le maire qui arrive il vous otera bien de là. En effet, le Maire est arrivé et je lui ai dit que s'il faisait abattre notre clocher, il aurait ma vie ou j'aurais la sienne. Je l'ai suivi un moment, puis je suis rentré chez moi. La plupart de nous avait des petits bâtons ou des petites perches".

Le 31 octobre 1887, un certain nombre d'habitants du village des Granges, ont été à Ceaumont pour scier et enlever les bois du clocher qui maintenant menace de s'effondrer. Le 14 novembre 1887, le maire et l'adjoint allèrent à Ceaumont avec cinq voitures pour scier les poutres du clocher et lever les dalles du chœur. Là encore, les habitants du village protestèrent et l'œuvre destructrice fut arrêtée. Le 7 novembre 1887, le préfet demanda au maire de ne plus toucher à l'église de Ceaumont sans une autorisation préalable : "vous avez grandement engagé notre responsabilité et manqué à vos devoirs de maire". Dans une lettre datée du 14 novembre 1887, le maire niera les faits, en affirmant qu'il fut obligé de remonter les portes de l'église qui avaient été démolies. Il alla jusqu'à accuser les habitants du bourg de Ceaumont de cette démolition. Il demanda même au préfet de lui fournir les noms des gens qui l'avait prévenu de ces mensonges.

Sur la demande du préfet, un rapport sera dressé par l'agent voyer cantonal le 16 novembre 1887 : "La première porte latérale, à gauche de l'église a dû être fracturée ; la serrure a été brisée et arrachée, puis jetée dans un vieux bénitier en pierre situé près la porte.

- Le revêtement intérieur, en bois, sous le clocher, a été enlevé pour la descente de la cloche. Le trou formé est un carré de 3 m de surface environ. Le plancher qui devait exister dans le clocher, sous la cloche enlevée, a dû être descendu dans l'église où j'ai cru le reconnaître dans un lot de 5 madriers de 3m 50. Ces dégradations sont peu importantes, cependant je n'ai pas retrouvé les planches du revêtement intérieur correspondant à la partie enlevée.

- Les fonts baptismaux situés dans l'angle à droite de l'entrée principale, ont été démolis ; il ne reste plus qu'une petite maçonnerie en briques.

- Dans le bras gauche de la croix latine formée par l'église, existe un autel sur le milieu duquel je remarque un vide de 0,35 par 0,35 en plan, et 0,10 environ de profondeur, qui a dû être la place d'une plaque ou d'une pierre dont je n'ai pas vu de traces (2).

- En face de cet autel, s'ouvre une 2ème porte latérale, en très mauvais état ; la partie inférieure a été brisée, un gond est absent ; le tout est réparé grossièrement avec des planches qui remplissent l'ouverture de la partie inférieure.

22 : Emplacement de la pierre sacrée.

- Les jambages de la porte de la sacristie ont été démolis. Cette démolition a été faite très probablement afin de sortir de vieux meubles pour lesquels le passage était devenu trop étroit, par suite de la construction de jambages en briques avec revêtement en plâtre.

- C'est au maître autel qu'ont été faites les principales dégradations. Les boiseries qui forment l'enveloppe de l'autel sont encore en place, mais elles ont été disloquées et desserrées pour être enlevées, sans doute. L'ouvrage de menuiserie formant les marches de l'autel se trouve dans le même cas. Enfin la bordure qui soutenait la balustrade métallique, fermant le chœur, est démolie complètement. Les pierres de taille ont été brisées pour desserrer les supports ; les scellments étaient faits au souffre dans des pierres de nature calcaire... La balustrade, ainsi que la porte de la sacristie ont disparu".

Certains des habitants de Ceaulmont, qui se sont prononcés contre la fermeture de l'église et du cimetière, prétendaient que ces dégradations avaient été faites pour rendre l'église de Ceaulmont inapte au culte.

Le préfet écrivit au maire, le 25 novembre 1887, pour lui demander des explications. Le maire lui répondit, le 28 novembre 1887, en minimisant les dégradations, en indiquant que les boiseries de l'autel étaient déjà en mauvais état, que la balustrade était en place dans la nouvelle église ainsi que les fonts, et que la porte de la sacristie servait de porte à la tribune de la nouvelle église.

A la suite de ces abus, le préfet demandera la révocation du maire au ministère de l'intérieur. Le ministère de l'Intérieur apporta sa réponse le 23 janvier 1888, en constatant que comme l'ancienne église n'avait plus aucun statut, tout demeurait normal. L'église de Ceaulmont demeurait ouvert au culte uniquement par tolérance. Il ne fallait donc prendre aucune mesure contre le maire de la commune. L'affaire se tassa donc. L'ancienne église de Ceaulmont était devenue, par tolérance, une chapelle annexe de l'église paroissiale des Granges.

## Un témoignage de 1967 <sup>(23)</sup>

Marc Pascaud, cultivateur ayant toujours vécu près de l'église raconte : "l'église de Ceaulmont a connu un triste sort, surtout en 1880. A cette époque, la commune était divisée en deux camps : ceux qui voulaient garder l'ancienne église de Ceaulmont et qui étaient les habitants de ce bourg, et ceux qui voulaient que le culte soit célébré en l'église des Granges. Ainsi durant la nuit, statues et objets divers étaient amenés aux Granges. Des batailles eurent lieu, des attelages hippomobiles détériorés, et cette affaire fut même évoquée devant le tribunal.

C'est ainsi que deux belles statues en bois furent même emportées hors du département, ainsi d'ailleurs que la cloche. Actuellement, celle se trouvant dans le clocher a été récupérée lors de la démolition de la chapelle édifiée à Beauvais. Aucune date n'y figure, autre qu'une inscription latine "notre secours est dans le nom du seigneur".

Il existe toujours un très beau Christ en bois fort ancien, qui est toujours placé dans le transept de l'église, sous la voûte.

La tradition rapporte qu'en 1880, des hommes étaient venus pour l'enlever, mais ils ne purent y parvenir, pris de frayeur. Ils partirent <sup>(24)</sup>.

En 1674, l'église primitive fut agrandie, le chœur fut repoussé vers l'est, et deux chapelles latérales construites. Sur le linteau d'une fenêtre, on peut voir encore gravée la date de 1674. Celle côté sud sert de sépulture à la famille Gentil, qui habitait à l'époque le château de Villarnoux, et dont les descendants actuels sont la famille Mingasson, propriétaire du château-fort de la Prune".

## Projet de restauration de l'ancienne église : 1893-1895.

Le 26 mars 1893, le Conseil Municipal vota la somme de 1000 F pour la restauration de la chapelle de Ceaulmont <sup>(25)</sup>. Cette restauration était demandée par une pétition des habitants de ce bourg qui promirent d'entretenir par la suite cette chapelle à leurs frais. Dans une lettre que le maire adressa au préfet le 28 mars 1893, on apprend qu'aucune réparation n'avait été faite à la chapelle de Ceaulmont depuis que la nouvelle église était en service : "Elle est dans un triste état et ne tarderait pas à tomber en ruines. Cependant, en raison de sa situation très pittoresque sur les

23 : Article de la Nouvelle République du 23 novembre 1967, écrit à l'occasion de la restauration de l'église.

24 : Il s'agit bien sûr de 1887.

25 : Vote renouvelé le 28 mai 1893.

*bords de la Creuse, de son ancienneté et de sa façade qui est remarquable, ce monument mérite d'être conservé ; ce qui s'obtiendrait en la transformant en chapelle".* Le maire terminait en indiquant que les réparations auraient un coût d'environ 2500 F à 3000 F, et demanda l'aide du gouvernement.

Le 6 août 1893, le Conseil Municipal approuva le plan et le devis des réparations, dressés par monsieur Dauvergne, architecte du département (2000 F). Le gouvernement apporta, le 18 août 1893, un secours de 1000 F. Le 15 octobre 1893, le Conseil de fabrique, ne voulant pas se prononcer sur cette affaire, affirma qu'il était incomptétent puisque la chapelle avait été abandonnée en octobre 1887.

Malgré cet effort de la Municipalité, les habitants de Ceaulmont et des bourgs alentours, remirent à la mairie, le 13 novembre 1893, une pétition pour obtenir l'ajournement des réparations. Cette demande était motivée par une trop forte imposition. L'Etat retira son secours de 1000 F, et le ministre ordonna la fermeture de l'édifice, sa démolition ou son affectation à un autre service communal.

Le 22 mai 1898, l'ancien presbytère de Ceaulmont fut vendu en faveur d'Oscar Pacaud pour 2010 F.

## XX<sup>e</sup> siècle

### Entretien et restauration

#### Les "Amis de Gargilesse" au secours de l'église de Ceaulmont

Le 11 août 1904, le Conseil Municipal dut débattre au sujet d'une pétition des habitants de Ceaulmont demandant la vente aux enchères de l'ancienne église pour affecter les fonds à des travaux d'utilité publique pour l'ancien bourg. Cette demande fut approuvée. On décida d'attribuer le produit de cette vente aux réparations du cimetière, de l'abreuvoir et du puits communal de Ceaulmont, et de quelques chemins d'exploitation.

Cette décision fit réagir les amoureux du site, et notamment les membres de la société "Les Amis de Gargilesse". Sur la demande de cette société, la Municipalité lui ceda la jouissance de l'édifice pour 35 ans, pour 600 F, le 26 août 1905. L'accord fut passé entre le maire et M. Arthur Maillet, président de la société "Les Amis de Gargilesse". Par cet accord, la société s'engagea à faire les réparations de l'édifice, et à n'y faire aucune dégradation. L'édifice était sauvé.

Le 28 mai 1908, le Conseil Municipal autorisa "les Amis de Gargilesse" à faire raser à leurs frais la sacristie complètement tombée en ruine.

#### Inscription de l'église à l'Inventaire Supplémentaire : 1954

En 1948, on prétend que la commune veut faire démolir le clocher. Le 17 octobre, le Conseil Municipal donna l'assurance à monsieur le sous-préfet qu'il n'a jamais été question de cette démolition, mais que la commune ne pouvait pas prendre en charge les réparations. La Municipalité demanda aux Beaux-Arts de prendre les choses en main. Rien ne sera entrepris, et le 10 janvier 1954, pour que l'église de Ceaulmont soit conservée, le Conseil Municipal demanda le classement de l'église de Ceaulmont parmi les Monuments Historiques, afin de contraindre l'Etat à son entretien et pour assurer ainsi la conservation de l'édifice. L'église ne fut pas classée, mais par un arrêté du 25 octobre 1954, elle fut inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques<sup>(26)</sup>.

#### Réfection du clocher : 1956-1958

Le 18 septembre 1955, le Conseil Municipal confia le projet de restauration de l'église à monsieur Gauchery, architecte des Bâtiments de France. Le devis primitif eut un montant de 2 114 228 F<sup>(27)</sup>. les Beaux Arts demandèrent que le clocher soit recouvert en bardeaux plutôt qu'en ardoises. Dans ces travaux, le Conseil Municipal estimait que la charge laissée à la commune était beaucoup trop élevée, malgré une subvention d'Etat de 838 000 F<sup>(28)</sup>. La commune reçut également une somme de 10 000 F pour la réfection de

26 : Voir la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 1954.

27 : Délibération du 20 novembre 1955.

28 : Délibérations des 18 mars et 21 octobre 1956.

Village de la croix Village de la grange

maison châtre  
maison à

Bois

Village de la grange

PLAN

Route départementale N° de Cambrai à Bapaume.

DF

Petite place communale

L'EGLISE  
de

THAUMONT  
et de ses dépendances (Maison paroissiale)

Bâtiments  
à

M. Pocard

Chemin rural conduisant à l'Eglise

Cimetière

Jardin à M. Pocard

Place

de

l'Eglise

Chemin de servitude de 270 (communal)

Pr.  
a  
M. Hu

Eglise

Aperçue  
église occupée pour l'Eglise 291 m<sup>2</sup>  
y du terrain qui se dégagé 339 m<sup>2</sup>  
Total 620 m<sup>2</sup>

Cotille exact:

Conformément le 26 septembre 1904  
S'agissant,  
Z. Z. Z. Z.

caissement le 16 Septembre 1904

Nicolas  
de la  
Mairie

Terr. à M. Pocard

Terr. à M. Fouad

Plan de 1904 (Archives communales)

l'église d'un généreux donateur désirant rester anonyme. Le Touring Club de France apporta une subvention de 50 000 F <sup>(29)</sup>.

Pendant le cours des travaux, le 14 février 1957, une tempête fit s'effondrer le clocher. Un nouveau devis fut dressé apportant une dépense supplémentaire de 857 415 F <sup>(30)</sup>.

La réfection complète du clocher eut un coût totale de 2 912 444 F. Ces travaux furent en majeure partie financés par la commune, et par une subvention d'Etat de 890 000 F, ainsi que par une subvention du département du 569 000 F <sup>(31)</sup>.

La charpente du clocher est donc presqu'entièrement neuve, comme les deux poteaux ouest qui la portent. L'entreprise Maingaud de Badecon, édifica l'ossature et la charpente. L'entreprise Rousseau de Châteauroux, fit le surplus du clocher, c'est à dire la couverture de bardeaux de châtaigner.

## Grande réfection de 1967

Les toitures de la nef et des chapelles commencèrent à s'effondrer, le lierre avait envahi les murs et la toiture. Un devis fut dressé. Il eut un montant de 29 124 F 44, et fut approuvé par le Conseil Municipal le 30 mai 1964. Cependant la Municipalité ne pouvait faire aucune dépense pour cette réparation. Cette décision de non participation de la commune fut renouvelée le 19 juillet 1964, le 3 août 1966, et le 31 octobre 1966, malgré les demandes du sous-préfet et du conseiller général. Devant le refus de la commune, le département apporta une subvention de 30 000 F, le comité touristique de Châteauroux, une participation de 300 F, et le syndicat d'Initiative d'Eguzon, celle de 500 F. L'Etat apporta une aide de 17 500 F et la commune participa pour une somme de 1700 F.

Les travaux furent dirigés par monsieur Brigand, architecte. La toiture en tuiles de l'église fut refaite complètement, y compris les deux chapelles latérales, par l'entreprise de charpente Bruneau du Menoux. L'entreprise Guignard de la Prune se vit chargée d'une partie de la réfection :

- enduits intérieurs,
- réfection à l'identique des fenêtres avec chassis en bois et vitrerie de petits carreaux,
- peinture des portes
- réfection des joints des contreforts et des fenêtres,
- enduit de la chapelle nord,
- débouchage et rebouchage de la porte de la chapelle,
- enduit de la pointe du pignon ouest,
- confection de caniveaux en dalles bleues (ardoises) autour de l'église côté nord, et perçage du mur du cimetière avec branchement d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales

La réception provisoire des travaux eut lieu le 13 décembre 1967. Ils eurent un montant total de 41 733 F 30.

## Chronique

- 1983 : une tempête cause des dégâts à la couverture en petites tuiles. Les réparations furent faites par l'entreprise Charpentes Couvertures Jacky GABORIAU, de la Prune-Ceaumont <sup>(32)</sup>.

29 : Délibérations des 20 janvier et 14 février 1957.

30 : Délibérations des 14 avril 1957 et 12 mai 1957.

31 : Délibérations des 30 juin 1957, 23 février 1958, 13 juillet 1958, et 5 octobre 1958.

32 : Facture du 14 mars 1983, d'un montant de 4613 F 54.



Le clocher refait  
en 1957-1958



Le remarquable site de Ceaulmont

- 27 juillet 1987 : concert par les Improptus Musicaux en Berry, par Melle Elisabeth GUY-KUMMER, mezzo-contralto, et Melle Bénédicte HARLEY, piano (au répertoire : Haendel, Rameau, Gluck, Britten...).

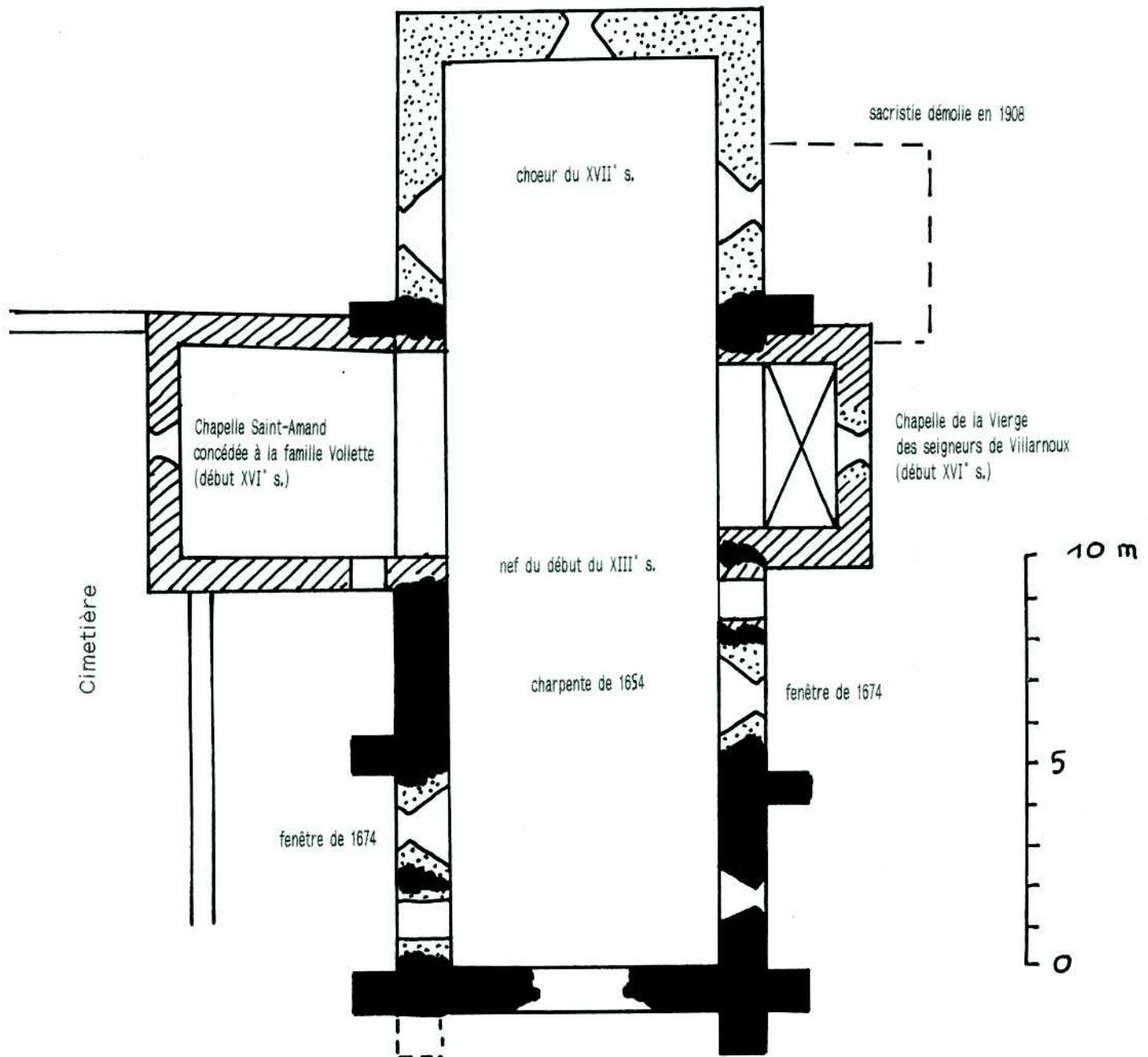
- 1988 : l'église est utilisée dans le film "la Vouivre" réalisé par Georges Wilson, avec dans les rôles principaux Lambert Wilson, Suzanne Flon, Jacques Dufilho, Jean Carmet. Les prises de vue furent réalisées vers la fin du mois de juillet. Pour des raisons artistiques un petit cimetière fut construit provisoirement dans le pré derrière l'église.

- Juillet 1990 : une tempête endommage la toiture de l'église de Ceaulmont. Les réparations seront faites par l'entreprise Charpentes et Couvertures Berrichonnes (La Prune-Ceaulmont) <sup>33</sup>.

---

33 : 515 F 67 réglés par la compagnie d'assurance de la commune.

- Début du XIII<sup>e</sup> siècle
- ▨ Début du XVI<sup>e</sup> siècle
- ▢ Seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle



Plan de l'église de Ceaulmont

## Les sources

### Archives communales

Registres de délibération de la Municipalité  
Registres paroissiaux  
Dossier sur l'église  
Cadastre.

### Archives départementales de l'Indre

- D 656 : Deshouillères : *Les églises de l'Indre* (document dactylographié)
- F 1159 : gouache représentant le site de Ceaulmont.
- F 1210 : notes prises par Eugène Hubert dans les registres paroissiaux.
- G 485 : bail en 1740 des dîmes dépendant de la paroisse de Bazaiges et des dîmes de la Prune et de Burée, sises en la paroisse de Ceaulmont.
- G 535 et G 536 : fond de la paroisse de Ceaulmont.
- G 566 : Fond de la paroisse de Chantôme : règlement de réparations faites à l'église de Ceaulmont au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- H 766 : suppression de la chapelle de Beauvais.
- Série O : affaires communales.
- P 32 : photothèque
- Q 11418 : vente des biens nationaux.
- Registres paroissiaux.
- V 376 et V 389 : fabrique XIX<sup>e</sup> siècle.

## Bibliographie

- Hubert (E.) : *dict. hist, géo. et stat. de l'Indre*.
- Nouvelle République du 23 novembre 1967 : d'importants travaux effectués à l'église de Ceaulmont, page 4.
- Pouillé du diocèse de Bourges.
- Villepelet (Mgr J.) : *Sur les traces des saints en Berry*, Bourges Tarday, 1868, p. 92.

# HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE



ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron

causile religi

orientem omni in

mundis Regi

Wit de Cet de

riga omne iul

tatione te li su

psalms... et cotid

multum. I uo ne um

# Projet **ECCLESIA**

## **Pourquoi ce nom ?**

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

## **Pourquoi ce projet ?**

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultat,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
  - auprès de la Municipalité,
  - auprès de la population,
  - auprès des visiteurs,
  - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

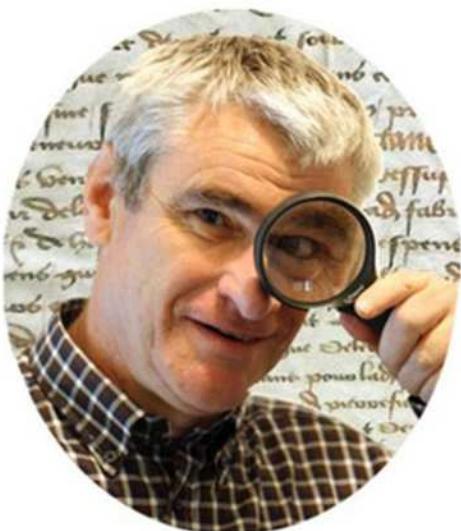
Communes où  
une étude et une conférence  
projet ECCLESIA  
sur l'histoire et l'architecture  
de l'église furent réalisées  
par monsieur Nicolas HURON  
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuantes





**Un patrimoine existe par la curiosité  
apportée à ses richesses culturelles.**



# Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : [nicolas.huron@free.fr](mailto:nicolas.huron@free.fr)

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

**Profitez du regard d'un expert.**

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ? Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

**Contactez-moi !**

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?

**le blog de l'histoire locale**

L'histoire et l'historique de sa commune et de son village à construire

avec l'aide de Nicolas HURON historien conférencier

passion de comprendre, de découvrir, de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>